Fellering

QUE SE PASSE-T'IL DANS NOTRE VILLAGE ?

FÉVRIER 2021

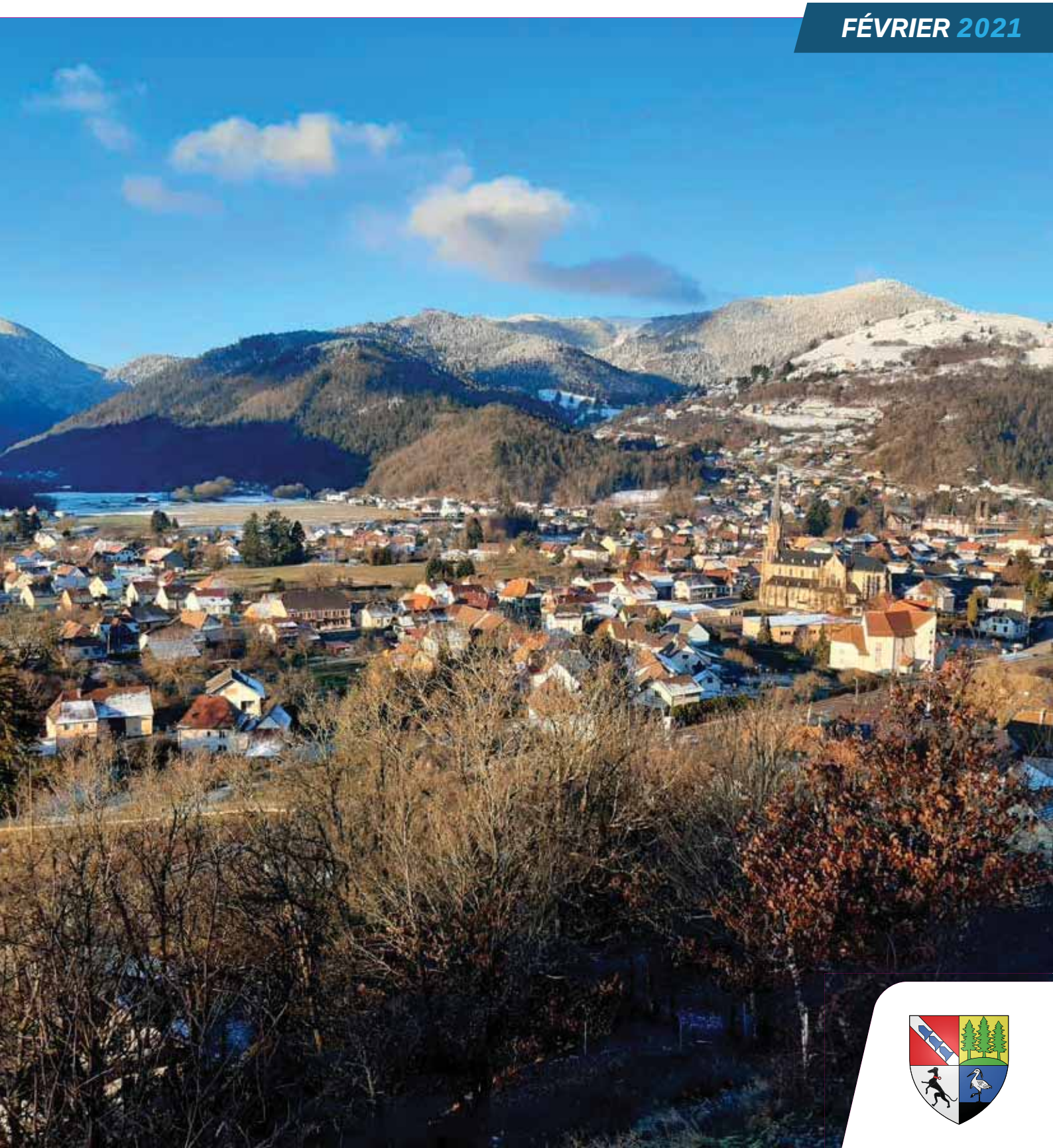

Sommaire

3 Le mot du Maire

4 Distinction Maire honoraire

5 Présentation du Conseil Municipal

6 Etat Civil 2020

7 Extrait des délibérations

18 Les travaux

22 Fellering en images

27 Avec nos écoles

30 Environnement

37 Avec nos associations

41 Infos diverses

51 Calendrier des manifestations 2021

Pour 2021, ensemble, avançons avec optimisme dans cette nouvelle année que nous espérons plus douce et pleine de projets partagés.

Mairie de Fellering
60 Grand Rue
68740 FELLERING
Tél. 03 89 82 60 72
http://fellering-alsace.fr
E-mail : mairie@fellering.com
Facebook : Fellering

Impression :
MACK Oberhergheim
JANVIER 2021 - Bulletin tiré à 900 ex.

Conception :
Doris JAEGGY, J.Jacques SITTER

Création & mise en page :
REPAIR - www.repair-soigneur.fr

Crédit photos :
Associations de Fellering,
Équipe Municipale de Fellering.

Le mot du maire

Chers habitants de Fellering,

Nous sommes au cœur de l'hiver et nous venons tout juste de changer d'année, qui j'espère vous sera douce et heureuse et vous gardera en très bonne santé.
Cette année nous n'avons pas pu faire notre traditionnelle cérémonie du nouvel an.
Nous profitons donc, au fil des pages de ce bulletin pour mettre à l'honneur, remercier et encourager certains de nos concitoyens.

Nos conseillers municipaux viennent tout juste de distribuer le premier bulletin de notre nouvelle équipe *« Que se passe-t-il dans notre village »* et je les en remercie.

Nous voilà à la première page où je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement notre adjointe Madame Doris JAEGGY et notre conseiller municipal Monsieur Jean-Jacques SITTER pour l'élaboration de ce bulletin ainsi que toutes les personnes et associations qui y ont contribué.

2020 restera dans nos mémoires quel que soit les moments heureux ou malheureux que chacun aura vécu, la pandémie de la Covid 19 et ses nombreuses conséquences sociales, économiques et sanitaires. J'ai une grande pensée émue pour toutes les personnes qui ont souffert et en souffrent encore, et je remercie très sincèrement tous les aidants qui œuvrent depuis le début pour les personnes touchées par le coronavirus, lequel est devenu le compagnon indésirable de nos vies.
Nous souhaitons tous le voir disparaître au plus vite…

Au mois de novembre, pendant le confinement nous avons également vécu à Fellering, un fait rare, très embêtant et contraignant… la période de « l'eau polluée ».
J'ai passé de nombreuses heures avec mes adjoints à essayer de comprendre, aider et répondre, le mieux possible aux besoins de nos habitants.

Nous étions très bien entourés et accompagnés par :

- Toute l'équipe municipale et leurs familles.
- Nos agents administratifs et techniques.
- Monsieur Stéphane KUNTZ, vice-président de l'eau et de l'assainissement à la Com-Com de Saint-Amarin.
- Mesdames Margaux NOURY et Anne-Catherine DREYER, agents de la Com-Com.
- La direction et les agents de Suez et de l'ARS.
- La gendarmerie de Fellering.
- Madame Sylvette GODIER, Messieurs Fernand HOFFNER et Florent PIERREL.

Un grand MERCI à toutes et à tous pour avoir été très disponibles à tout moment de la journée et parfois de la nuit.

Je finirai par remercier très sincèrement et chaleureusement tous les habitants de notre village car pendant toute cette période très compliquée pour tous, vous avez été très patients et compréhensifs, avec également, des moments de discussions très sympathiques lors des distributions d'eau.

Vous nous avez aidé à rester très positifs pendant toute cette période de crise.

Merci pour cette belle solidarité.

Malgré ces différentes épreuves, nous avons eu dans notre village, des moments plus heureux, intéressants et motivants…
Je vous laisse donc, les découvrir à travers les pages de *« que se passe-t-il dans notre village ».*

Bonne lecture et continuez toutes et tous à prendre bien soin de vous et de vos proches.

Très cordialement.

NADINE SPETZ
Votre Maire

Madame Annick Lutenbacher

Depuis le 13 Novembre 2020, nous avons la fierté d'annoncer un nouvel honorariat qui à été conféré par arrêté préfectoral à notre précédente Maire Madame Annick LUTENBACHER, sur notre demande.

Demande que nous avons porté avec beaucoup de respect et d'attention pour que cette reconnaissance symbolique puisse lui être accordée, après avoir été au centre de la vie communale de notre village depuis 1989.

MANDAT ÉLECTIF COMMUNE DE FELLERING

1989 à 1994	Conseillère Municipale
1994 à 1995	3e Adjointe au Maire
1995 à 2001	2e Adjointe au Maire
2001 à 2020	Maire
Le 13/11/2020	Maire honoraire

Annick s'est investie avec beaucoup de disponibilité, de dévouement, de mobilisation et de passion au service de tous nos concitoyens.
Nous lui devons beaucoup et nous lui souhaitons de tout cœur une très belle retraite communale au côté de son époux Jean-Jacques.

Merci Annick, Merci Madame le Maire Honoraire.

Nous avons l'honneur d'avoir, aujourd'hui, trois Maires honoraires dans notre beau village de Fellering.

Le conseil municipal

Au premier plan :
SPETZ Nadine (maire), HOFFER Cosmina, BRUNN Nadia, LUTHRINGER Marie-France, QUIRIN Virginie, DOPPLER Peggy, JAEGGY Doris (adjointe), SZTAJNERT Esther, SPERISSEN Roger

Au deuxième plan :
SCHUBERT Franck, LUTTENBACHER Arlette, SARDINI Olivier, FISCHER Erick, MOSER Daniel, STEMPFEL Cécile, SCHOEFFEL Claude (adjoint), GRUNENWALD Frédéric (adjoint), SITTER J.Jacques, FLUHR Aurélien

État civil 2020

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur et de santé aux bébés.

1er janvier - Soan
Fils de M. Gilles HERRBACH et de Mme Julie KUPFER

2 février - Marius
Fils de M. Maxime SATTLER et de Mme Pauline DAUPHIN

9 février - Chelsea
Fille de M. Dominique CUGNEZ
et de Mme Maêva FREYMANN

23 février - Leah
Fille de M. Ovidiu TUTUIANU
et de Mme Mihaela MOLDOVAN

7 mai - Thibault
Fils de M. Jérôme KNIBIELY et de Mme Cécile REINHARDT

31 mai - Isac
Fils de Mme Iris RIVIERE

7 août - Elona
Fille de M. Vincent MASSICOT et de Mme Mégane MEYER

8 août - Gauthier
Fils de M. Guillaume DURIGHELLO
et de Mme Aurélie BERARD

27 août - Jacopo
Fils de M. Cyril BARZASI et de Mme Elisa TERMINI

20 septembre - Jason
Fils de M. Damien GEHIN et de Mme Aurélie JAEGGY

1er novembre - Kataleya
Fille de M. Geoffrey TRESCH
et de Mme Morgane JULLIARD

9 novembre - Lison
Fille de M. Jean GERVAIS et de Mme Juliane TISSERAND

7 décembre - Livio
Fils de M. Christophe KRAGEN et de Mme Cindy FAZIO

2 décembre - Basile
Fils de M. Rémy BRUNN et de Mme Noémie HORNY

DÉCÈS

Nos très sincères condoléances aux familles dans la peine.

DÉCÈS 2019

25 janvier à Mulhouse, M. Etienne CHIERICATO, âgé de 84 ans (nos excuses auprès de la famille pour cet oubli de parution dans le bulletin de janvier 2020)

DÉCÈS 2020

20 janvier à Oderen,
M. Roger SANNER, âgé de 87 ans

1er février à Saint-Maurice-sur-Moselle,
M. Roland GSCHWIND, âgé de 86 ans

2 mars à Fellering,
Mme Vve Suzanne GOLLY, née HALLER, âgée de 84 ans

20 mars à Colmar,
M. Roland BURKLE, âgé de 77 ans

26 avril à Colmar,
M. Jean-Louis BINDLER, âgé de 78 ans

12 juillet à Fellering,
Mme Muriel HELDERLÉ, âgée de 49 ans

21 juillet à Cernay,
Mme Vve Marthe WALTZ, née SOEHNLEN, âgée de 83 ans

23 août à Thann,
M. Jean-Jacques SPRINGER, âgé de 70 ans

1er septembre à Fellering,
M. Albert SALVONI, âgé de 79 ans

10 septembre à Mulhouse,
Mme Vve Jeannine KIRBIHLER, née BENOIT, âgée de 73 ans

2 novembre à Fellering,
M. Frédéric SANNE, âgé de 57 ans

24 décembre à Mulhouse,
Mme Vve Marie José GUILLIER née DEMANGE,
âgée de 75 ans

31 décembre à Strasbourg,
Mme Josiane LUTHRINGER née HEINRICH, âgée de 57 ans

MARIAGES

Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux nouveaux couples.

29 février à Fellering - M. Romain KERN de Fellering et Mme Angélique GUIDI de Fellering

7 mars à Fellering - M. Rémy BRUNN de Fellering et Mme Noémie HORNY de Fellering

17 octobre à Fellering - M. Aurélien FLUHR de Fellering et Mme Marie GEWISS de Fellering

19 décembre à Fellering - M. Pierre-Jean ARNOLD de Fellering et Mme Peggy AUBERT de Fellering

Extraits des délibérations du Conseil Municipal 2020

Les éléments suivants ne représentent que quelques extraits significatifs des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de ses séances mensuelles.

SÉANCE DU 17 JANVIER 2020

RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS Mollau-Storckensohn-Urbès) organisera très prochainement une réunion relative à l'organisation des écoles sur le territoire de la communauté de communes. Au vu de la baisse prévisionnelle des effectifs, plusieurs scénarios peuvent être suggérés. Mme le Maire rappelle qu'une Très Petite Section permettant d'accueillir les enfants à partir de 2 ans sera vraisemblablement ouverte dès la rentrée 2020 à l'école de Fellering.

Toujours est-il que la commune de Fellering doit faire face à deux autres problématiques particulières : les nombreuses dérogations demandées en faveur d'écoles voisines (Husseren-Wesserling, Oderen) et le manque inquiétant de gardiennes agréées sur la commune même.

Le Département du Haut-Rhin a fait démarrer le chantier de réfection des vannes du Sée d'Urbès, qui devrait durer 2 mois. Ces travaux permettront de canaliser ou dériver l'eau pour assécher à tour de rôle les 2 canaux et réaliser la reconstruction des vannes, et cela sans impacter le niveau d'eau du Sée.

Mme le Maire informe que la Brigade Verte a concerté l'ensemble des Maires quant à la dotation de l'arme de défense individuelle des gardes champêtres. Dans un courrier du 13 décembre 2019, M. Henri MASSON, Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, évoque les différentes raisons qui justifient l'intérêt de l'armement :

- les missions sont de plus en plus vastes et étendues et les gardes champêtres interviennent au même titre que des policiers municipaux, gendarmes ou policiers nationaux ;
- une arme de défense individuelle permettrait au garde champêtre de se protéger plus efficacement qu'avec un bâton de défense télescopique (dissuasion lors de contrôles de chasseurs par exemple voire nécessité quand leur intégrité physique ou celle d'un tiers est menacée) ;
- les gardes champêtres sont désormais formés à l'armement et entraînés.

Le 31 décembre 2019, Mme le Maire a émis, au nom de la commune, un avis favorable à la dotation de l'arme de défense individuelle du garde-champêtre pour lui assurer sa sécurité et celle d'autrui durant ses missions. Il est rappelé qu'il existe actuellement 11 postes de Brigade Verte dans le Haut-Rhin, le plus proche pour Fellering étant le poste de Vieux-Thann.

Suite à plusieurs interrogations, un point est fait sur les bennes de tri près du U express. Situées sur terrain privé de la communauté de communes, il a été décidé de les supprimer suite à de multiples incivilités et dégradations. Une réflexion est en cours afin de les réinstaller mais reste à savoir qui assurera leur entretien car comme Mme le Maire le rappelle, le ramassage des déchets effectué par l'équipe technique de la commune coûte près de 3 500 € par an (location de la benne et ramassage) alors que 5 sites de bennes sont installés rien que sur Fellering.

FORET : APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2020

En l'absence de Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme, Mme le Maire présente et commente le programme d'actions proposé par l'ONF concernant la forêt communale pour l'année 2020.

Elle rappelle que ces documents ont fait l'objet d'un examen en Commission réunie le mercredi 18 décembre 2019.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme d'actions en forêt communale pour 2020 avec les modifications suivantes :
  - Travaux de maintenance - parcellaire :
    - Suppression de l'ensemble des travaux
  - Travaux sylvicoles
    - Suppression de l'ensemble des travaux
  - Travaux de protection contre les dégâts de gibier
    - Suppression de la mise en place de clôtures sur les parcelles 28, 62 et 85
  - Travaux d'infrastructure
    - Diminution par deux des travaux connexes d'infrastructure : entretien des renvois d'eau soit 6 660 € au lieu de 13 320 € ;
    - Suppression de la création de pistes sur les parcelles 63 et 75.
  - Travaux d'accueil du public
    - Diminution par deux des travaux d'entretien et de propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétiques... (divers sentiers et abris touristiques) soit 1 100 € au lieu de 2 200 €.

TOTAL des travaux : 19 800 €.

- AUTORISE le Maire et l'Adjoint au Maire en charge de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme à signer tous les documents, conventions, contrats ou devis nécessaires à l'exécution du programme d'actions pour l'année 2020 ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget forêt 2020.

En raison de l'arrêt de travail de M. GINOT, technicien ONF pour la commune de Fellering, Mme le Maire indique que la charge de travail supplémentaire a été répartie sur 4 agents forestiers actuels.

CREATION D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE (PAYFIP)

Mme le Maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1er juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;
- au plus tard le 1er juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- au plus tard le 1er janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

La commune de Fellering doit mettre en place ce service au plus tard le 1er juillet 2020.

Elle précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAyFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi («Titre payable par Internet») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures rattachées aux deux budgets (principal et forêt). Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Concrètement, la mise en place de PayFIP peut intervenir selon 2 modalités : soit intégrer PayFIP / TiPi dans le site Internet de la commune, soit utiliser le site sécurisé de la DGFIP http://www.tipi.budget.gouv.fr. Mme le Maire propose d'opter pour la seconde solution.

Un point d'information est ajouté concernant les frais de commission par carte bancaire. En effet, toute collectivité publique doit supporter des frais de carte bancaire lors du paiement d'une de ses factures par un de ses redevables par CB, que ce soit via PAYFIP ou sur un terminal :

- montant à payer inférieur ou égal à 20,00 € : 0,20 % de la transaction + forfait de 0,03 € par transaction. Exemple : 20 € payés par CB = 7 centimes de commission à la charge de la commune.
- montant supérieur à 20,00 € : 0,25 % de la transaction + forfait de 0,05 € par transaction. Exemple : 100 € payés par CB = 30 centimes de commission à la charge de la commune.

Mme le Maire rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1er août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de Fellering de proposer un service de paiement en ligne, accessible aux usagers à titre gratuit à compter du 1er juillet 2020,

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DÉCIDE de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP à compter du 1er juillet 2020 ;

-PRECISE que la commune souhaite proposer ce service à partir du site sécurisé de la DGFIP http://www.tipi.budget.gouv.fr ;

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

Vu l'avis préalable du comité technique n°AVT F2019.27 en date du 12 décembre 2019,

Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT OCCASIONNEL D'AGENT VACATAIRE

- En complément de la possibilité de recruter des agents contractuels pour les collectivités territoriales, ces dernières peuvent aussi recruter occasionnellement des agents dits vacataires.
- Les vacataires sont des agents engagés selon 3 critères distincts :

> La spécificité : le vacataire est recruté pour exécuter un acte déterminé ;

> L'absence de continuité dans le temps : l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent de la collectivité ;

> La rémunération : elle est attachée à l'acte. Attention elle doit être identique pour tous les vacataires.

- Les vacataires ne sont pas des agents contractuels ; le statut applicable diffère en effet de manière importante car le vacataire ne bénéficie pas des droits qui sont attachés à la qualité d'agent contractuel (absence de droits à congés, de droits à formation et de compléments obligatoires de rémunération).
- Contrairement à un agent contractuel, une délibération créant un emploi n'est pas nécessaire pour recruter un agent vacataire. Il faut cependant que le conseil municipal prenne une délibération autorisant la commune à recruter un vacataire. Un acte d'engagement de l'employeur destiné à l'agent (de type contrat ou lettre d'intention) devra ensuite préciser les conditions de recrutement.

En mars 2019, le conseil municipal avait pris une délibération concernant le recrutement de vacataire pour deux actes spécifiques :

> déneigement pendant la période de viabilité hivernale de novembre à mars inclus de chaque année ;

> conduite de camion lors de la campagne de réfection de voirie (point à temps), d'avril à mai de chaque année.

Cette année, la commune souhaite recourir à un ou plusieurs vacataires dans le cadre de la réfection du bâtiment de la nouvelle mairie. Il est donc nécessaire qu'une nouvelle délibération soit prise par le conseil municipal étant donné que celle de 2019 ne prévoyait pas ce type de travaux.

- Vu le CGCT,
- Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents vacataires. Trois conditions doivent être réunies :

> Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;

> Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;

> Rémunération attachée à l'acte.

- Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un ou plusieurs agents vacataires en 2020 pour :

> réaliser des travaux de réfection de l'intérieur du bâtiment de l'ancienne mairie de Fellering.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Mme le Maire à recruter un ou plusieurs agents vacataires pour :

> réaliser des travaux de réfection de l'intérieur du bâtiment de l'ancienne mairie de Fellering ;

- FIXE la rémunération de cette vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14.45 € ;

- PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2020 ;

- DONNE tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette délibération.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2020

BUDGET PRINCIPAL : FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2020

Selon l'article 1636 sexies du Code Général des Impôts, les taux votés doivent faire l'objet d'une délibération spécifique et distincte du vote du budget, même s'ils restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Au vu de la date du vote du budget cette année, l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 n'a pas encore été notifié aux communes.

Exceptionnellement, les bases prévisionnelles ont été demandées aux services fiscaux :

Les bases prévisionnelles connues à ce jour sont les suivantes :

> Taxe d'Habitation (TH) : 1 871 000 € ;

> Taxe Foncière pour les propriétés Bâties (TFP) : 1 852 000 € ;

> Taxe Foncière pour les propriétés Non Bâties (TFNB) : 90 800 €.

Les produits attendus pour 2020 sont les suivants :

> TH : 1 871 000 x 13.71% = 256 514 €

> TFB : 1 852 000 x 14.94% = 276 689 €

> TFNB : 90 800 x 60.28% = 54 734 €

> TOTAL : 587 937 €

De plus, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 reconduit automatiquement pour 2020 les taux de taxe d'habitation (TH) appliqués en 2019. Les communes ne doivent donc pas voter de taux TH au titre de l'année 2020.

Vu l'article 1636 sexies du Code Général des Impôts ;

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 ;

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VOTE les taux d'imposition 2020 comme suit :

TAXES	TAUX VOTES 2020
FONCIER BATI	14.94 %
FONCIER NON BATI	60.28 %

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'année 2020.

Elle énonce notamment les travaux d'investissement pour cette année ; la fin des travaux de restructuration de la mairie représente la majorité des dépenses prévues. Assistée des Adjoints et de la secrétaire générale, elle répond aux questions posées par les conseillers municipaux. Tout comme le budget primitif-forêt, le budget primitif 2020 a été élaboré sous le signe de la prudence.

Budget primitif : voir tableau ci-dessous.

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de 3 450 473.04 €. Pour information, cela représente une baisse globale de 381 374.33 € par rapport au budget primitif prévisionnel voté en 2019 dont :

- Une baisse de 30 902.38 € en section de fonctionnement ;
- Une baisse de 350 471.95 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de budget primitif principal 2020.

Le budget primitif principal pour l'année 2020 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	2 057 287.12 €	2 057 287.12 € *Dont 906 197.18 € d'excédent cumulé reporté*
SECTION D'INVESTISSEMENT	**DEPENSES TOTALES**	**RECETTES TOTALES**
	1 393 185.92 € *Dont 255 601.46 € de déficit cumulé reporté*	1 393 185.92 €

Extraits des délibérations du Conseil Municipal

BUDGET FORÊT : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mme le Maire présente le compte administratif de la commune - budget forêt pour l'exercice 2019, qui se récapitule comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	382 466.67	10 530.86	-80 206.99	291 728.82
Fonctionnement	-10 530.86	0.00	5 417.91	-5 112.95
TOTAL BP	**371 935.81**	**10 530.86**	**-74 789.08**	**286 615.87**

Section de fonctionnement = déficit de clôture de 80 206.99 €
Section d'investissement = excédent de clôture de 5 417.91 €

Soit un déficit global de 74 789.08 €, correspondant au résultat de l'exercice 2019 du compte de gestion. Mme le Maire rappelle que le détail du compte administratif 2019-budget forêt a été vu lors de la commission réunie du 07 février 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre KOHLER, 1er Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 - forêt, dressé par Mme Annick LUTENBACHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif – forêt - et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Après avoir entendu l'exposé de M. Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif - forêt ;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion - forêt ;
- APPROUVE, VOTE ET ARRETE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats définitifs tels qu'ils ressortent au compte administratif 2019 et résumés ci-dessus.

Mme le Maire a quitté la salle et n'a ni participé au débat, ni pris part au vote.

BUDGET FORÊT : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif forêt pour l'année 2020.
M. Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme, répond aux questions posées par les conseillers municipaux. Il ajoute que les prévisions concernant les coupes de bois sont toujours aussi incertaines. Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un budget de prudence, voire d'inquiétude.

Le budget primitif forêt pour 2020 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	**DEPENSES TOTALES**	**RECETTES TOTALES**
	465 045.87 €	465 045.87 € dont 286 615.87 € d'excédent cumulé reporté
SECTION D'INVESTISSEMENT	**DEPENSES TOTALES**	**RECETTES TOTALES**
	10 112.95 € dont 5 112.95 € de déficit cumulé reporté	10 112.95 €

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de 475 158.82 €. Pour information, cela représente une baisse globale de 101 937.85 € par rapport au budget primitif prévisionnel voté en 2019 dont :
- Une baisse de 90 719.94 € en section de fonctionnement ;
- Une baisse de 11 217.91 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de budget primitif forêt 2020.

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mme le Maire présente le compte administratif de la commune - budget principal pour l'exercice 2019, qui se récapitule comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	894 987.51	0.00	266 811.13	1 161 798.64
Fonctionnement	351 135.92	0.00	-606 737.38	-255 601.46
TOTAL BP	**371 935.81**	**10 530.86**	**339 926.25**	**906 197.18**

Section de fonctionnement = déficit de clôture de 266 811.13 €
Section d'investissement = excédent de clôture de 606 737.38 €

Soit un déficit global de 339 926.25 €, correspondant au résultat de l'exercice 2019 du compte de gestion. Mme le Maire rappelle que le détail du compte administratif 2019 a été vu lors de la commission réunie du 7 février 2020.
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre KOHLER, 1er Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mme Annick LUTENBACHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2019;
- APPROUVE, VOTE ET ARRETE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats définitifs tels qu'ils ressortent au compte administratif 2019 et résumés ci-dessus.

Mme le Maire a quitté la salle et n'a ni participé au débat, ni pris part au vote.

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DE RÉSULTATS

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2018	894 987.51 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019	266 811.13 €
Excédent de fonctionnement global 2019	**1 161 798.64 €**

Excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2018	351 135.92 €
Déficit d'investissement de l'exercice 2019	606 737.38 €
Déficit d'investissement global 2019	**255 601.46 €**

Soit un excédent global de clôture 2019	**906 197.18 €**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Annick LUTENBACHER, Maire :

- DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Affectation au compte 1068 (R/I) = 255 601.46 €

Affectation au compte 002 (R/F) = 906 197.18 €

Affectation au compte 001 (D/I) = 255 601.46 €

(DELIB N°2020/18)

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES TOTALES RECETTES TOTALES

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de 3 450 473.04 €. Pour information, cela représente une baisse globale de 381 374.33€ par rapport au budget primitif prévisionnel voté en 2019 dont :

- Une baisse de 30 902.38 € en section de fonctionnement ;
- Une baisse de 350 471.95 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de budget primitif principal 2020.

FORET : FIXATION DU PRIX D'AFFOUAGE 2020 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020/03

Par délibération du 17 janvier 2020, les prix d'affouage 2020 ont été fixés de la manière suivante :

Prix d'une toise ou corde d'affouage :

- 190 € (en dépôt forêt)
- 225 € (livrée à domicile)

Prix d'une toise ou corde d'affouage pour les essences de 3e classe (érable, frêne,...)

- 160 € (en dépôt forêt)
- 195 € (livrée à domicile)

Cependant, les coûts de transport ont depuis augmenté. Il est donc nécessaire de modifier les tarifs validés en janvier 2020 ; les tarifs pour les toises ou cordes livrées à domicile augmentent de 15 €.

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Vu la nécessité de modifier la délibération n°2020/03 en date du 17 janvier 2020,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de fixer les tarifs 2020 comme suit :

Prix d'une toise ou corde d'affouage :

- 190 € (en dépôt forêt)
- 240 € (livrée à domicile)

Prix d'une toise ou corde d'affouage pour les essences de 3e classe (érable, frêne,...)

- 160 € (en dépôt forêt)
- 210 € (livrée à domicile)

SÉANCE DU 6 MARS 2020

RESERVE NATURELLE DU GRAND VENTRON : CANDIDATURE UNESCO

- Mme le Maire présente une note rédigée par M. Laurent DOMERGUE, conservateur de la Réserve Naturelle pour le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges qui rappelle les différentes conditions et les différents critères de la candidature au classement UNESCO des vieilles forêts de hêtre du massif du Grand Ventron :
- Extrait de la note présentée aux conseillers municipaux :

Le bien « Forêts primaires et anciennes de Hêtre des Carpates et d'autres régions d'Europe » est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2007 pour sa valeur universelle et exceptionnelle. C'est dans ce contexte que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en lien avec l'Office National des Forêts et Réserve Naturelle de France, a sollicité en 2018/2019 un certain nombre de gestionnaires de sites susceptibles de correspondre aux critères de classement en tant que composante du bien. Les vieilles forêts présentes sur le versant alsacien de la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron et classées en Réserve Intégrale, en faisaient partie.

Le classement vise ainsi :

- à reconnaître la valeur exceptionnelle et universelle de ces vieilles forêts de hêtres (y compris leurs variantes dont la hêtraie-sapinière) ;
- à contribuer à la préservation d'un patrimoine national, européen et mondial ;
- à reconnaître et à encourager la gestion exemplaire conduite par les propriétaires/gestionnaires de ces forêts ;
- à bénéficier d'un réseau d'experts pour poursuivre l'amélioration des connaissances sur ces écosystèmes et notamment sur leur résilience aux effets du changement climatique.

Les effets du classement UNESCO

- le classement UNESCO ne constitue pas un classement réglementaire et n'apporte pas en tant que tel de contraintes spécifiques. Il s'appuie sur des classements réglementaires existants ou à venir mis en place par chaque pays pour s'assurer de la conservation et de la bonne gestion sur le long terme des biens classés pour leur valeur exceptionnelle et universelle ;
- le classement UNESCO, reconnaissance mondiale de la valeur du patrimoine, suppose en revanche la conduite d'une gestion exemplaire et qui doit viser l'excellence.

Les étapes à venir :

- expertise des candidatures tout au long de 2020 avec la probable venue sur site d'une délégation en septembre ou octobre prochain ;
- intégration d'éventuels compléments ou modifications au dossier de candidature fin 2020 début 2021 ;
- décision finale de classement - ou non - attendue en juillet 2021.
- Mme le Maire propose que le Conseil Municipal donne un avis de principe favorable concernant cette candidature mais charge la prochaine équipe de prendre une délibération officielle actant l'adhésion de la commune à la démarche, au zonage proposé et aux mesures qui y sont rattachées.
- Mme le Maire fait passer la carte de zonage aux conseillers présents afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

DIVERS ET COMMUNICATION

Afin de conclure cette dernière séance de conseil municipal, Mme le Maire et Mme et MM. les Adjoints au Maire donnent quelques chiffres sur :

- les différents investissements qui ont été réalisés depuis 2014.
- les différents permis qui ont été accordés (33 au total).
- les futurs travaux à réaliser à court et moyen termes.

Mme le Maire remercie chaleureusement l'ensemble de son équipe municipale pour son implication au service de la commune durant ces longues années.

SÉANCE DU 26 MAI 2020

N° 1. INSTALLATION DES NOUVEAUX ELUS
N°2. ELECTION DU MAIRE
N°3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
N°4. ELECTION DES ADJOINTS

Ont été proclamés lors de la séance, à la majorité absolue :

- Maire : Mme Nadine SPETZ ;
- 1er adjoint : M. Claude SCHOEFFEL ;
- 2e adjoint : Mme Doris JAEGGY ;
- 3e adjoint : M. Frédéric GRUNENWALD

N° 6. DELEGATIONS DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Cette délégation est une délégation de pouvoir : le maire précise qu'une fois les délégations données, le conseil municipal ne sera plus légitime pour prendre les décisions. Toutefois, le maire est dans l'obligation d'informer le conseil municipal des décisions qui sont prises dans le cadre de ses délégations.

Une délégation peut être revue (ajout, suppression) tout au long du mandat.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 206 000 € HT pour les marchés de fourniture et de service, de 300 000 € HT pour les marchés de travaux ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 15% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes dans un montant limite de 10 000 € ;

De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

Extraits des délibérations du Conseil Municipal

De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans une limite de montant de 200 000 € HT ;

D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions ;

De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (CPI) DU CHAUVELIN

Conformément aux statuts précédemment approuvés par le conseil municipal en date du 06 juillet 2018, chaque commune membre doit élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant au sein du Comité du Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers du Centre de Première Intervention (CPI) du Chauvelin.

Le Maire sollicite les candidatures :

- Mme Nadine SPETZ en qualité de délégué titulaire ;
- M. Jean-Jacques SITTER en qualité de délégué titulaire ;
- M. Franck SCHUBERT en qualité de délégué suppléant ;

Après accord unanime des membres du conseil municipal, il est procédé à un vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- DESIGNE :

• Mme Nadine SPETZ et M. Jean-Jacques SITTER comme délégués titulaires ;
• M. Franck SCHUBERT comme délégué suppléant ;

au sein du Comité du Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers du Centre de Première Intervention (CPI) du Chauvelin.

Mme le Maire nouvellement élue remercie l'équipe sortante pour le travail réalisé. Elle remercie également les membres de son équipe municipale pour leur confiance.

SÉANCE DU 11 JUIN 2020

TRAVAUX D'AMELIORATION PASTORALE : VALIDATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Mme le Maire et M. Claude SCHOEFFEL, Adjoint délégué présentent le projet d'amélioration pastorale concernant le secteur du Talhorn. M. Claude SCHOEFFEL explique que ce dossier comprend plusieurs travaux :

• Terrassement mécanique ;
• Semis et épandage de chaux ;
• Pose d'une clôture 5 fils.

Afin de mener à bien ce dossier, deux subventions peuvent être perçues dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges » :

• 40% au titre des crédits du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
• 40% au titre du GERPLAN (subvention du Département) : 40 % ;
• 20% restent à la charge de la commune.

S'agissant d'un sujet le concernant, M. Claude SCHOEFFEL quitte la salle avant que le Conseil Municipal procède au vote.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'amélioration pastorale concernant le secteur suivant, élaboré par la commune avec le conseil technique de la Chambre d'Agriculture et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et en concertation avec MM. SCHOEFFEL Claude et PIERREL Florent du Gaec SCHOEFFEL-PIERREL, exploitant agricole locataire :

lieu(x)-dit(s)	n° section(s)	n° parcelle(s)
Talhorn	15	281

Il est proposé au Conseil Municipal d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux s'élevant à : 35 707.30 € H.T. / 41 669.48 € T.T.C.

Ce projet peut bénéficier d'un montant de subvention de 80 % du montant prévisionnel H.T. de travaux dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges » (crédits Etat du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – FNADT) et d'un soutien spécifique du Département pour les communes engagées dans un GERPLAN.

Après débats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet présenté ;
- DECIDE d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement selon le plan de financement prévisionnel suivant :

1. Subventions dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges » :

• crédits du F.N.A.D.T. : 40 %,
• subvention du Département au titre du GERPLAN : 40 %

2. Autofinancement de la commune : 20 % du montant prévisionnel HT + TVA.

- SOLLICITE les subventions ci-dessus s'élevant à 80 % du montant prévisionnel HT de ce projet, la commune bénéficiant par ailleurs de la récupération de la TVA relative à ces travaux ;
- AUTORISE, le cas échéant, le Maire à solliciter une autorisation de défrichement pour tout ou partie du secteur concerné et à signer les documents s'y rapportant.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de prestation établi par la Chambre de l'Agriculture d'Alsace pour un montant de 333.60 € TTC.

M. Claude SCHOEFFEL, Adjoint délégué, n'a pas pris part au vote.

ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT (CAO)

Suite à une demande de Mme le Maire, Mme Charline DEON, secrétaire générale de la commune, précise que cette commission est la seule à être obligatoire selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). La commission est sollicitée dans le cadre de marchés publics dits formalisés ; il s'agit des marchés publics qui dépassent des montants déterminés par la loi :

• à partir de 214 000 € HT pour les marchés de fourniture et de services ;
• à partir de 5 350 000 € pour les marchés de travaux.

La CAO peut être convoquée dans le cadre d'autre procédure de marché public.

• Le Conseil Municipal,
• Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1414-2 et L1411-5 ;
• Vu le code de la commande publique ;
• Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
• Considérant que cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil Municipal à la représentation au plus fort reste ;
• Une seule liste comprenant les noms suivants est présentée :
• Candidats délégués titulaires :
• Mme Esther SZTAJNERT ;
• M. Frédéric GRUNENWALD ;
• M. Jean-Jacques SITTER ;
• Candidats délégués suppléants :
• M. Daniel MOSER ;
• M. Claude SCHOEFFEL ;
• Mme Arlette LUTTENBACHER ;

Après accord unanime du Conseil Municipal, le vote a lieu à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- NOMME les Conseillers Municipaux suivants en tant que délégués titulaires de la commission d'appel d'offres :

• Mme Esther SZTAJNERT ;
• M. Frédéric GRUNENWALD ;
• M. Jean-Jacques SITTER ;

- NOMME les Conseillers Municipaux suivants en tant que délégués suppléants de la commission d'appel d'offres :

• M. Daniel MOSER ;
• M. Claude SCHOEFFEL ;
• Mme Arlette LUTTENBACHER ;

- PRECISE que le Maire est Président de droit de la présente commission.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE (4C)

- M. Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire délégué, explique que cette commission est obligatoirement convoquée dans les 15 jours qui suivent la fermeture de la saison de la chasse. Elle réunit plusieurs acteurs, en plus de la commune : l'Office National des Forêts (ONF), l'Etat par le biais de la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Fédération Départementale des Chasseurs, les adjudicataires des lots de chasse....
- Elle est chargée de faire le bilan de la saison de chasse qui vient de s'achever et participe à l'élaboration des plans de chasse pour la saison suivante ; ces plans sont par la suite validés par arrêté du Préfet.
- M. SCHOEFFEL précise que cette année, la 4C n'a pas pu se réunir ; par conséquent, les plans de chasse de l'année dernière ont été automatiquement reconduits. Cependant, les communes ont pu demander une révision des plans de chasse auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs ; la commune de Fellering a fait cette demande uniquement pour le lot n°2 et le courrier a bien été reçu par la Fédération.
- Il précise également que cette commission représente un rôle important au vu des enjeux actuels : dégâts dans les prairies, les forêts, sédentarisation du gibier.
- Après exposé de M. Claude SCHOEFFEL, Adjoint délégué,
- Après débats,
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DESIGNE les Conseillers municipaux suivants en tant que membres de la commission communale consultative de la chasse :

- Mme Nadine SPETZ, Maire, Présidente de ladite commission ;
- M. Claude SCHOEFFEL, Adjoint délégué ;
- M. Erick FISCHER ;
- M. Aurélien FLUHR ;
- M. Franck SCHUBERT.

- PRECISE que les conseillères municipales suivantes seront associées à ladite commission, sans voix délibérative :

- Mme Cécile STEMPFEL ;
- Mme Esther SZTAJNERT.

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

- Mme le Maire demande à M. Franck SCHUBERT d'expliquer le principe du CMJ étant donné qu'il a été référent auprès de la précédente assemblée. Il précise que le CMJ a été installé pour la première fois en 2017, qu'il est désigné pour une période de deux ans et qu'il est constitué d'élèves de CM1 et de CM2. Il a un rôle éducatif important car il permet aux élèves de se responsabiliser et de participer à des projets concrets. Le mandat 2017-2019 a été marqué par les projets suivants : réalisation et inauguration du coin nature dans le potager de l'école, inauguration de deux espaces sans tabac (devant l'école et sur la place Germaine Sac), participation aux journées citoyennes. Les membres du CMJ sont également invités lors des cérémonies officielles. 5 référents du Conseil Municipal étaient précédemment chargés de suivre les actions du CMJ.
- Le dernier CMJ a été installé en juin 2019. Il est donc important que la nouvelle équipe municipale accompagne le CMJ pour les années à venir.
- Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité des membres présents et représentés, les référents suivants :
- Mme Marie-France LUTHRINGER ;
- Mme Virginie QUIRIN ;
- Mme Peggy DOPPLER ;
- Mme Nadia BRUNN ;
- M. Roger SPERISSEN.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

La Fédération nationale des communes forestières, qui regroupe plus de 6 000 adhérents, rassemble tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts ou biens concernées par la valorisation des forêts de leur territoire.

Depuis 1933, l'association porte des valeurs partagées par les élus forestiers : la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, le rôle central des élus dans la politique forestière territoriale, une vision de l'espace forestier comme atout du développement local.

- Mme le Maire fait appel aux candidatures.
- MM. Claude SCHOEFFEL et Olivier SARDINI se proposent respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant.
- Aucune autre candidature n'est enregistrée.
- Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.
- Enveloppes dans l'urne :
  18 dont 1 procuration ; 1 abstention.
- Après délibération, le Conseil Municipal :

- DESIGNE, auprès de l'Association des Communes Forestières :

- M. Claude SCHOEFFEL en qualité de délégué titulaire à 18 voix dont 1 procuration ;
- M. Olivier SARDINI en qualité de délégué suppléant à 18 voix dont 1 procuration.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Créé en 1989, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges regroupe 197 communes réparties sur deux régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et quatre départements (Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Haute-Saône).

Le Parc, géré par un syndicat mixte, s'organise autour d'un projet de territoire, « la charte », qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines, il contribue aussi au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne.

Pour y parvenir, son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

Les élections municipales de mars 2020 entraînent le renouvellement des délégués des communes au Syndicat Mixte du Parc. En tant que membre du Syndicat Mixte du Parc, la commune de Fellering bénéficie d'un siège pour un élu du Conseil Municipal.

Relais essentiel entre la Commune et le Parc, l'élu(e) délégué(e) de la Commune au Parc :

- Reçoit régulièrement des informations et des invitations du Parc sur les actions et les manifestations pour en informer son Conseil Municipal et les habitants ;
- Est invité à participer à l'Assemblée annuelle, aux commissions thématiques, aux comités de pilotage sur des sujets qui intéressent sa commune ;
- Peut se présenter à l'élection du Comité et du Bureau Syndical du Parc, organes exécutifs du Syndicat mixte ;
- Peut être le relais de la Commune pour solliciter des conseils des techniciens du Parc sur des projets en lien avec la charte du Parc
- Mme le Maire fait appel aux candidatures.
- MM. Claude SCHOEFFEL et Erick FISCHER se proposent respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant.
- Aucune autre candidature n'est enregistrée.
- Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.
- Enveloppes dans l'urne :
  18 dont 1 procuration ; 1 abstention.
- Après délibération, le Conseil Municipal :

- DESIGNE, auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

- M. Claude SCHOEFFEL en qualité de délégué titulaire à 17 voix (17 voix pour dont 1 procuration, 1 abstention, 1 vote blanc) ;
- M. Erick FISCHER en qualité de délégué suppléant à 17 voix (17 voix pour dont 1 procuration, 1 abstention, 1 vote blanc).

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE DU GRAND VENTRON

La Réserve Naturelle reconnue en 1989 est gérée par le Parc des Ballons des Vosges. Elle concerne les communes de Fellering, Kruth, Wildenstein (68), Ventron et Cornimont (88).

Ses missions : assurer un fonctionnement naturel optimum des tourbières et des forêts à caractère naturel, mettre en œuvre une gestion favorable au maintien, voire à l'amélioration de la biodiversité, assurer la quiétude du site et la préservation de la population de Grand Tétras.

- Mme le Maire fait appel aux candidatures.

Extraits des délibérations du Conseil Municipal

• 3 candidatures sont enregistrées :
• En qualité de délégué titulaire :
MM. Erick FISCHER et Olivier SARDINI ;
• En qualité de délégué suppléant :
M. Franck SCHUBERT.
• Aucune autre candidature n'est enregistrée.
• Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.
• Enveloppes dans l'urne :
19 dont 1 procuration.
• Résultat des votes :
• M. Erick FISCHER : 5 voix ;
• M. Olivier SARDINI : 14 voix ;
• M. Franck SCHUBERT : 19 voix.
• Après délibération, le Conseil Municipal :
- DESIGNE, auprès du Comité consultatif de la réserve naturelle du Grand Ventron :
• M. Olivier SARDINI en qualité de délégué titulaire ;
• M. Franck SCHUBERT en qualité de délégué suppléant.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Ce syndicat est composé de 332 communes et 2 communautés de communes et est géré par un Comité Syndical. Il existe depuis 1997.
Ses missions : assister gratuitement les collectivités membres dans leurs projets de travaux (éclairage public, planification énergétique, mobilité propre...), organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution des contrats de concession signés avec Enedis, EDF, GRDF...

• Mme le Maire fait appel aux candidatures.
• MM. Jean-Jacques SITTER et Daniel MOSER se proposent.
• Aucune autre candidature n'est enregistrée.
• Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.
• Enveloppes dans l'urne :
19 dont 1 procuration.
• Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- DESIGNE, auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, en qualité de délégués :
• M. Jean-Jacques SITTER ;
• M. Daniel MOSER

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX (BRIGADE VERTE)

Plus communément appelé « Brigade Verte », le syndicat des gardes champêtres intercommunaux est un organisme de fonction territorial au service du Conseil Départemental et des 328 communes adhérentes, et ce depuis 1989. Les gardes champêtres sont une police de proximité et interviennent dans plusieurs domaines (infractions de la route, dépôts de déchets, pollution, brulage de végétaux, chasse, forêt, prise en charge des animaux sauvages...).

• Mme le Maire fait appel aux candidatures.
• MM. Frédéric GRUNENWALD et Franck SCHUBERT se proposent respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant.
• Aucune autre candidature n'est enregistrée.
• Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.
• Enveloppes dans l'urne :
19 dont 1 procuration.
• Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- DESIGNE, auprès du Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux :
• M. Frédéric GRUNENWALD en qualité de délégué titulaire ;
• M. Franck SCHUBERT en qualité de délégué suppléant.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE THUR AMONT

Ce syndicat créé en 1999 réalise pour le compte de ses communes membres les travaux d'intérêt général pour l'aménagement de la Thur et la prévention des inondations. Il gère les cours d'eau non domaniaux et est constitué des communautés de communes de Saint-Amarin et Thann-Cernay, du Conseil Départemental du Haut-Rhin et des communes du bassin versant de la Thur Amont dont Fellering. Il est administré par un comité syndical.

• Mme le Maire fait appel aux candidatures.
• MM. Frédéric GRUNENWALD et Franck SCHUBERT se proposent respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant.
• Aucune autre candidature n'est enregistrée.
• Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.
• Enveloppes dans l'urne :
19 dont 1 procuration.
• Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- DESIGNE, auprès du Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux :
• M. Frédéric GRUNENWALD en qualité de délégué titulaire ;
• M. Franck SCHUBERT en qualité de délégué suppléant.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE DOMIAL-GROUPE ACTION LOGEMENT

DOMIAL est un bailleur social dont l'agence la plus proche est située à Thann.
Deux groupes de logements DOMIAL sont implantés sur Fellering : rue de l'Eglise et Grand'Rue, en face du cimetière.
Le délégué auprès de Domial est convié aux commissions d'attributions des logements et sert de relais avec la commune.

• Mme le Maire fait appel aux candidatures. Mme Doris JAEGGY, Adjointe déléguée, se propose. Aucune autre candidature n'est enregistrée. Il est procédé à un vote à main levée.
• Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- DESIGNE, en tant que représentante auprès du groupe DOMIAL :
• Mme Doris JAEGGY.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT-RHIN (ADAUHR)

L'ADAUHR a pour mission d'aider l'ensemble des collectivités haut-rhinoises à mettre en œuvre leurs projets dans les domaines de l'urbanisme réglementaire et opérationnel, de l'aménagement du territoire, des constructions et aménagements publics, du patrimoine bâti et de l'intelligence territoriale. 245 collectivités y adhèrent.

• Il est procédé à un vote à main levée.
Après délibération, le Conseil Municipal :
- DESIGNE, en tant que représentante auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) :
• Mme Nadine SPETZ, à 18 voix dont 1 procuration et 1 abstention.

DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU COMITE DE JUMELAGE DE DONVILLE-LES-BAINS

Le comité de jumelage a pour but principal de favoriser les échanges entre les deux communes. Né en 1985 de l'amitié des deux maires de l'époque, le jumelage a été officialisé en 2010 par la signature d'une Charte qui engage les deux communes « à consolider et développer les liens d'amitié et de fraternité qui se sont noués depuis 1984 entre nos concitoyens, à promouvoir et encourager toute action qui permette aux habitants de nos communes de nouer des liens dans les domaines de la vie sociale, scolaire, culturelle et sportive, en favorisant la compréhension entre les populations dans le respect des us et coutumes de chacun . »
Tous les deux ans, les communes se retrouvent tantôt à Fellering, tantôt à Donville : la visite des Donvillais à Fellering était normalement prévue cette année pendant le week-end de l'Ascension mais elle a été reportée à l'année prochaine.

• Le comité de Jumelage est présidé par Mme Chantal KUBLER.
• Il est procédé à un vote à main levée.
• Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- DESIGNE, les délégués suivants auprès du Comité de Jumelage de Donville-les Bains :
• Mme Esther SZTAJNERT ;
• Mme Marie-France LUTHRINGER ;
• Mme Cosmina HOFFER ;
• M. Roger SPERISSEN.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DE L'ORGUE ET DE L'EGLISE DE FELLERING (AROSA)

- Mme le Maire rappelle que l'AROSA est présidée par M. Michel DIBLING.
- Il est procédé à un vote à main levée.
- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DESIGNE, en tant que déléguée auprès de l'Association pour le Rayonnement de l'Orgue et de l'Eglise de Fellering (AROSA) :
- Mme Cosmina HOFFER.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU CONSEIL DE FABRIQUE DE FELLERING

- Mme le Maire rappelle que le Conseil de Fabrique est présidé par M. Michel NUSSBAUM.
- Il est procédé à un vote à main levée.
- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DESIGNE, en tant que déléguée auprès du Conseil de Fabrique de Fellering :
- Mme Cosmina HOFFER.

DESIGNATION D'UN REFERENT CLIMAT AUPRES DU PAYS THUR DOLLER

Le Pays Thur Doller réunit les cantons de Cernay, Masevaux, St-Amarin et Thann, soit 46 communes.

Le conseil de développement se compose de 23 élus communautaires et est chargé de la mise en œuvre de la Charte du Pays qui regroupe plusieurs domaines d'actions dont le climat.

- Il est procédé à un vote à main levée.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DESIGNE en tant que référent climat auprès du Pays Thur Doller :
- Mme Arlette LUTTENBACHER.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le correspondant défense (Ministère des Armées) remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

En tant qu'élu local, il peut mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

- Il est procédé à un vote à main levée.
- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DESIGNE, en tant que correspondant défense :
- M. Roger SPERISSEN.

DESIGNATION DE MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION DECORATION DU VILLAGE

Mme Doris JAEGGY, Adjointe au Maire déléguée, explique que cette commission confectionne des éléments de décoration pour embellir le village notamment pendant les périodes de Pâques et de Noël. Ces décorations sont principalement installées au niveau de la mairie, de l'école et du foyer communal.

- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DESIGNE, les membres suivants auprès de la commission décoration du village :
- Mme Virginie QUIRIN ;
- Mme Marie-France LUTHRINGER ;
- Mme Cécile STEMPFEL.

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

CONSTITUTION ET MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION FINANCE ET VIE SCOLAIRE

Présidence :
Nadine SPETZ, Maire
Membres :
- Claude SCHOEFFEL
- Doris JAEGGY
- Frédéric GRUNENWALD
- Jean-Jacques SITTER
- Peggy DOPPLER
- Cosmina HOFFER
- Olivier SARDINI
- Esther SZTAJNERT

COMMISSION FORET, CHASSE, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Présidence :
Claude SCHOEFFEL, 1er Adjoint
Membres :
- Erick FISCHER
- Franck SCHUBERT
- Olivier SARDINI
- Aurélien FLUHR
- Cosmina HOFFER
- Esther SZTAJNERT

COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

Présidence :
Doris JAEGGY, 2e Adjointe
Membres :
- Virginie QUIRIN
- Cécile STEMPFEL
- Peggy DOPPLER
- Cosmina HOFFER
- Marie-France LUTHRINGER
- Arlette LUTTENBACHER

+ Groupe de travail sur la fête annuelle (fin d'année) :
- Doris JAEGGY
- Peggy DOPPLER
- Virginie QUIRIN
- Cécile STEMPFEL
- Cosmina HOFFER
- Franck SCHUBERT
- Marie-France LUTHRINGER

COMMISSION ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE

Présidence :
Frédéric GRUNENWALD, 3e Adjoint
Membres :
- Franck SCHUBERT
- Jean-Jacques SITTER
- Cosmina HOFFER
- Nadia BRUNN
- Roger SPERISSEN
- Daniel MOSER

COMMISSION GESTION ET REFLEXION DURABLE

Présidence :
Franck SCHUBERT, Conseiller Municipal
Membres :
- Frédéric GRUNENWALD
- Olivier SARDINI
- Cosmina HOFFER
- Cécile STEMPFEL
- Virginie QUIRIN
- Peggy DOPPLER
- Arlette LUTTENBACHER

PERSONNEL COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (modifiée) ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 € à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Considérant que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu ;

Considérant que certains services de notre commune ont connu un surcroît de travail significatif durant cette période, que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé ;

Considérant qu'il parait opportun de mette en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application ;

Résultats du vote à main levée : 19 votants
-18 voix pour ;
-1 abstention.

Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous. Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 € sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :
  - Pour les agents des services techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux ;
  - Pour les agents des services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local ;

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 800 €. Elle sera versée en une fois, au mois de septembre 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Rapports du Maire et des Adjoints :

- Les travaux au Sée d'Urbès, pilotés par le Conseil Départemental du Haut-Rhin sont en cours. Les travaux de terrassement seront prochainement achevés.
- Depuis plusieurs semaines, des travaux sont en cours dans la zone haute de Fellering. Ces derniers consistent à installer un groupe de pompage au niveau de la source et à poser une canalisation de refoulement jusqu'au réservoir de Fellering Zone de Chalets. Le pompage pourra être utilisé en cas de pénurie. Une réunion de chantier a lieu une fois par semaine en présence notamment des représentants de la communauté de communes, de la commune, de SUEZ et du Conseil Départemental du Haut-Rhin.
- Chasse : M. SCHOEFFEL signale que le lot n°2 fait l'objet d'une surveillance importante. La commune a par ailleurs demandé, auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs, une modification du plan de chasse 2020-2021 du lot n°2. Pour le moment, aucune réponse n'a été donnée à la commune.
- Faute de floraison suffisante, la campagne de cueillette 2020 de l'arnica a été annulée au Markstein.

Les dernières opérations en matière d'urbanisme sont les suivantes :

- 3 permis de construire ont été réceptionnés pour :
  - Des box de stockage de matériaux, le 10 mars 2020 ;
  - Un abri à bois, le 28 avril 2020 ;
  - L'assemblage d'un chalet préfabriqué, le 07 mai 2020.
- 11 déclarations préalables ont été réception-nées pour :
  - La pose d'un muret et d'une clôture, le 11 mars 2020 ;
  - L'avancée sur un hangar existant, le 1er avril 2020 ;
  - L'installation d'une piscine enterrée, le 27 avril 2020 ;
  - La création d'un silo ouvert dans la continuité d'une étable, le 28 avril 2020 ;
  - Un abri de jardin et une clôture, le 11 mai 2020 ;
  - Un abri de jardin le 15 juin 2020 ;
  - La transformation d'une fenêtre en porte, le 25 juin 2020 ;
  - Deux avancées de toit, le 26 juin 2020 ;
  - L'installation d'un générateur photo-voltaïque, le 6 juillet 2020 ;
  - La pose d'une clôture, le 8 juillet 2020 ;

Concernant le chantier de la mairie :

- Installation de la chaudière à pellets au sous-sol ;
- Pose du béton désactivé au niveau de l'entrée de la mairie ; une réfection sera prochainement réalisée ;
- Pose de l'enrobé à l'arrière de la mairie ;
- Pose de la toiture végétalisée.

Les derniers travaux réalisés par l'équipe technique :

- Désherbage manuel au cimetière ;
- Fauche au niveau des chemins forestiers ;

4 saisonniers renforceront l'équipe technique pendant le mois de juillet et la première quinzaine d'août.

- Durant la période estivale, le city-stade sera ouvert tous les jours de 9h à 19, sauf le dimanche. Les conseillers municipaux sont invités à vérifier si tout se passe bien durant l'été.
- Deux commissions sécurité se sont tenues : la première, en date du 30 juin, concernait le chalet de Fellering « ARSEA », anciennement centre de la ferme-colonie de vacances situé Chemin du Rammersbach. La seconde, en date du 2 juillet concernait le centre aquatique de Wesserling. Les procès-verbaux sont en cours de rédaction par les services de la Préfecture du Haut-Rhin.
- Conseil d'Ecole le 29 juin : à la prochaine rentrée, 85 élèves seront accueillis dans 4 classes différentes. Une Très Petite Section pouvant accueillir des élèves entre 2 et 3 ans sera également opérationnelle à partir de septembre.
- M. Laurent DOMERGUE, conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron s'est rendu à la mairie de Fellering le 03 juillet dernier.
- Le Major DESOUS, chef de la brigade de gendarmerie s'est entretenu avec Mme le Maire et les Adjoints le 06 juillet.
- Le nouveau conseil communautaire a été installé lors de la séance du jeudi 09 juillet. M. Cyril AST a été élu Président et 7 Vice-Présidents ont été installés. Mme le Maire a été notamment élue Vice-Présidente « Développement Touristique et Culturel ». Mme le Maire précise que des comités consultatifs seront mis en place et que chaque conseiller municipal peut s'y inscrire.

Les conseillers municipaux ont exprimé les choix suivants :

- Dynamique commerciale, artisanale et industrielle - Présidé par M. STUTZ, Maire de Malmerspach : Mme Arlette LUTTENBACHER et M. Franck SCHUBERT ;
- Eau et assainissement - Présidé par M. KUNTZ, Maire d'Urbès: MM. Aurélien FLUHR et Claude SCHOEFFEL ;
- Gestion et déploiement des équipements sportifs et de loisirs – Présidé par M. SCHRUOFFENEGER, Maire de Moosch : MM. Jean-Jacques SITTER et Franck SCHUBERT ;
- Développement touristique et culturel – Présidé par Mme le Maire : MMES Doris JAEGGY, Esther SZTAJNERT et Cosmina HOFFER ;
- Urbanisme et aménagement du territoire - Présidé par M. KARCHER, Maire de Storckensohn : Mme Cosmina HOFFER et M. Frédéric GRUNENWALD ;
- Environnement et développement durable – Présidé par Mme PETER, conseillère municipale de Saint-Amarin : MMES Cécile STEMPFEL, Peggy DOPPLER, Cosmina HOFFER, MM. Claude SCHOEFFEL, Daniel MOSER, Olivier SARDINI, Erick FISCHER et Franck SCHUBERT ;
- Services à la population - Présidé par M. WEHRLEN, Maire de Saint-Amarin : MMES Doris JAEGGY, Peggy DOPPLER, Cosmina HOFFER et Nadia BRUNN

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020

EXECUTION D'OFFICE DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UN ARRETE DE PERIL ORDINAIRE : ACTION DE LA COMMUNE

Suite à l'incendie survenu au 32 Grand'Rue en septembre 2019, Mme le Maire rappelle qu'une procédure de péril ordinaire est actuellement en cours. Un résumé des évènements est distribué aux membres du Conseil Municipal.

D'un point de vue budgétaire, la commune avait demandé plusieurs devis pour réaliser les prestations suivantes :

- Nettoyage du chantier après sinistre (enlèvement des déchets), accepté par le Maire ;
- Repérage obligatoire de l'amiante, accepté par le Maire ;
- Démolition de l'ensemble de la maison, non signé à ce jour.

Ces dépenses sont inscrites au budget 2020.

Le Conseil Municipal doit aujourd'hui valider la prise en charge exceptionnelle des travaux de démolition par la commune et demander le remboursement des sommes engagées au propriétaire. C'est l'objet de la délibération de ce jour. Le 06 mars 2020, le Conseil Municipal avait accepté la prise en charge des dépenses liées au nettoyage.

Le Conseil Municipal,

Après exposé du Maire,

Vu l'article L2212-2 du CGCT,

Vu l'incendie survenu le 27 septembre 2019 au 32 Grand'Rue, 68470 FELLERING ;

Vu le rapport d'expertise en date du 15 octobre 2019, rédigé par M. Pirouz YAZDI, architecte expert près de la Cour d'Appel de Colmar et près de la Cour Administrative d'Appel de Nancy ;

Vu l'arrêté municipal n°06/2020 en date du 24 février 2020 portant péril ordinaire avec interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux, mettant en demeure le propriétaire d'effectuer les travaux de démolition totale du bâtiment dans un délai de 3 mois à compter de sa notification ;

Vu la notification de l'arrêté cité ci-dessus au propriétaire en date du 17 mars 2020 ;

Vu le PV de constat d'affichage dressé par Maître KALTENBACH, huissier de justice, le 10 mars 2020 ;

Vu le PV de non-exécution dressé par le Maire le 18 juin 2020 ;

Vu l'arrêté municipal n° 16/2020 du 19 juin 2020, adressant une nouvelle mise en demeure d'exécuter les mesures prescrites par l'arrêté n°06/2020 du 24 février 2020 dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ;

Considérant que le propriétaire n'est jamais venu récupérer le courrier recommandé avec accusé de réception lui notifiant l'arrêté municipal n°16/2020 ;

Vu le PV de constat d'affichage dressé par Maître KALTENBACH, huissier de justice, le 08 juillet 2020 ;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2020 du Président du Tribunal Judiciaire de Mulhouse autorisant la commune de Fellering et les entreprises mandatées par ses soins à pénétrer sur la propriété sise 32 Grand'Rue, 68470 FELLERING ;

Vu le PV de non-exécution dressé par le Maire le 29 septembre 2020 ;

Vu le certificat de non appel certifié par la Cour d'Appel de Colmar en date du 5 octobre 2020 rendant l'ordonnance du 17 juillet 2020 définitive ;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE la prise en charge des dépenses exceptionnelles relatives aux travaux de démolition totale visée par les arrêtés municipaux n°06/2020 et 16/2020 ;
- AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants aux travaux visés par les arrêtés municipaux n°06/2020 et 16/2020 ;
- AUTORISE le Maire à procéder à la demande de remboursement de la créance auprès du propriétaire de l'habitation sise 32 Grand'Rue, 68470 FELLERING ;
- AJOUTE que la créance résultant des interventions réalisées d'office sera recouvrée comme en matière de contributions directes ;
- PRECISE que ces montants exceptionnels sont inscrits au budget primitif 2020 (article 678 et 70878).

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU STUCKELRAIN (ANCIENNE PARCELLE N° 374/84, SECTION 11)

M. Frédéric GRUNENWALD, Adjoint délégué, rapporte que la commune souhaite vendre une parcelle constructible d'une surface de 10 ares, située au Stuckelrain. Un bornage a été récemment réalisé par le géomètre ORTLIEB. M. GRUNENWALD précise que le projet de construction devra être déterminé par le futur acheteur dans un délai relativement court car la destination du terrain risque d'être modifiée dans les prochaines années. En effet, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'offre foncière avait été surévaluée et la destination de certaines parcelles a déjà été modifiée depuis.

Il est précisé que la parcelle n'est pas viabilisée mais offre une belle vue ainsi que la garantie de ne pas avoir de voisins proches.

A ce jour, aucun prix n'a été fixé par le Conseil Municipal. M. GRUNENWALD présente un résumé des différents terrains actuellement en vente dans le secteur pour aider le Conseil Municipal à fixer le prix le plus juste. Il précise que la vente risque de prendre un peu de temps mais que de son côté, la commune ne fera aucun usage de ce terrain.

Après exposé de M. Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme ;

Vu le PV d'arpentage n° 857 certifié par le service du cadastre en date du 7 octobre 2020 ;

Résultat du vote à main levée :
- Pour : 18 voix ;
- Contre : 1 voix

Le Conseil Municipal, après délibération :

- APPROUVE la vente d'un terrain sur la parcelle nouvellement cadastrée n°391/84, section 11 ;
- AJOUTE que la surface déterminée est de 10 ares ;
- FIXE le prix de vente global à 68 000 € ;
- PRECISE que les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié ainsi que tout acte y afférent.

FORET : FIXATION DU PRIX D'AFFOUAGE POUR L'ANNEE 2021

M. Claude SCHOEFFEL, Adjoint délégué à la gestion de la forêt explique que le Conseil Municipal fixe tous les ans le prix du bois d'affouage proposé à la vente aux habitants de la commune.

Actuellement, plusieurs tarifs sont fixés :

- Toise ou corde d'affouage : 190 € (dépôt en forêt) et 240 € (livrée à domicile) ;
- Toise ou corde d'affouage pour les essences de 3e classe (érable, frêne…) : 160 € (dépôt en forêt) et 210 € (livrée à domicile).

Cependant aujourd'hui, les prix ne couvrent pas le prix de revient pour la qualité 3e classe (essences de frêne et d'érable). De plus, M. SCHOEFFEL précise que le prix de base n'a pas été revu depuis plusieurs années ; seul le prix du transport (assuré actuellement par l'entreprise HANS d'Oderen) a évolué. A l'avenir, il souhaite que le prix soit revu plus régulièrement en fonction du contexte forestier.

- M. Claude SCHOEFFEL précise que le prix de revient est aujourd'hui d'environ 192 € ; cependant le bois d'affouage ne doit pas être une source de bénéfices financiers pour la commune car il s'agit d'un service à la population. Il propose de fixer un prix de base unique à 185 € la corde de bois.

Après exposé de M. Claude SCHOEFFEL, Adjoint délégué en charge de la forêt,

Après délibération,

Résultat du vote à main levée :
- Pour : 18 voix ;
- Contre : 1 voix

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer les tarifs du prix d'affouage pour l'année 2021 comme suit :
  - 185 € pour une corde enstérée à récupérer en forêt ;
  - 235 € pour une corde enstérée livrée à domicile.
- PRECISE qu'il n'y a plus qu'une catégorie proposée contrairement aux années précédentes.

RESERVE NATURELLE NATIONALE DU MASSIF DU GRAND VENTRON : VALIDATION DE LA CANDIDATURE UNESCO

M. Olivier SARDINI, conseiller municipal et délégué titulaire auprès du comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron expose les faits suivants :

Le bien « Forêts primaires et anciennes de Hêtre des Carpates et d'autres régions d'Europe » est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2007 pour sa valeur universelle et exceptionnelle. C'est dans ce contexte que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en lien avec l'Office National des Forêts et Réserve Naturelle de France, a sollicité en 2018/2019 un certain nombre de gestionnaires de sites susceptibles de correspondre aux critères de classement en tant que composante du bien. Les vieilles forêts présentes sur le versant alsacien de la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron et classées en Réserve Intégrale, en font partie. Une partie de cette réserve intégrale est située sur les parcelles forestières de la commune de Fellering.

Les prérequis pour candidater au classement UNESCO :

- Présence de vieilles forêts de hêtre sans trace d'exploitation (ancienne ou récente) et laissées en libre évolution sur le long terme ;
- Pouvant constituer une zone « cœur » d'une surface minimale de 100 ha d'un seul tenant ;
- Identification d'une zone tampon « de protection » autour de la zone cœur où il n'y aura plus d'exploitation (largeur minimale de 50 mètres) ;
- L'ensemble zone cœur + zone tampon de protection doit déjà faire l'objet d'un classement en espace protégé pérenne de type réserve naturelle nationale ou réserve biologique domaniale ;
- Où les activités humaines jugées non compatibles avec le classement UNESCO font déjà l'objet ou peuvent faire l'objet d'une réglementation.

En mars dernier, le Conseil Municipal avait donné un avis de principe favorable, mais non officiel, sur l'intégration d'une infime partie de la réserve forestière intégrale au classement UNESCO. De plus, dans le cadre de l'expertise des différentes candidatures, une commission se rendra sur place le 21 septembre prochain ; une réunion avec

tous les acteurs de la démarche, y compris la commune, aura lieu le même jour en fin d'après-midi. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur ce point avant la venue de la commission.

Les effets du classement UNESCO :

- Le classement UNESCO ne constitue pas un classement réglementaire et n'apporte pas en tant que tel de contraintes spécifiques. Il s'appuie sur des classements réglementaires existants ou à venir mis en place par chaque pays pour s'assurer de la conservation et de la bonne gestion sur le long terme des biens classés pour leur valeur exceptionnelle et universelle.
- Le classement UNESCO, reconnaissance mondiale de la valeur du patrimoine, suppose en revanche la conduite d'une gestion exemplaire et qui doit viser l'excellence.

M. SARDINI explique que la commune de Fellering reçoit depuis plusieurs années une subvention de la part de la DREAL portant sur la Réserve Intégrale. Ce montant est actuellement de

4 030 € par an. Cependant, il est arrivé que le versement de la subvention soit aléatoire ; intégrer le classement UNESCO permettra sans nul doute de bénéficier de cette subvention sur le long terme et de manière régulière, tout en mettant en valeur le patrimoine communal.

Après exposés de MM. Claude SCHOEFFEL, Adjoint délégué en charge de la forêt et Olivier SARDINI, Conseiller Municipal délégué auprès du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron ;

Vu les explications de M. Laurent DOMERGUE, conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron ;

Vu l'état d'avancement de la candidature de classement au patrimoine mondial de l'Unesco ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE l'intégration de la partie du territoire de la réserve naturelle sur le ban communal de Fellering au classement UNESCO selon les zonages identifiés par la carte annexée à la présente délibération ;
- PRECISE que la commune adhère pleinement au projet et souhaite élargir la Zone Cœur à l'ensemble de la Réserve Forestière Intégrale de Fellering, sauf les parcelles n° 55, 56 et 57 ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DIVERS ET COMMUNICATION

Rapports du Maire et des Adjoints :

- Elle informe que dans le cadre de leur mandat de conseillers communautaires, MM. Jean-Jacques SITTER et Erick FISCHER ont été respectivement élus Vice-Président du CPI du Chauvelin et 3e Vice-Président du Syndicat Mixte du barrage de Kruth-Wildenstein.

Tous deux exposent les objectifs de leur nouveau mandat et le fonctionnement de chaque syndicat. Dans ce contexte, M. Jean-Jacques SITTER rappelle que l'amicale des sapeurs-pompiers tiendra son assemblée générale le dimanche 13 septembre. M. Erick FISCHER ajoute que le Syndicat du barrage organise le samedi 10 octobre prochain l'opération « apporte ta pierre à l'édifice », au Schlossberg. En effet, depuis 14 ans, le syndicat engage des travaux de consolidation des ruines du château de Wildenstein. Pour permettre une nouvelle avancée des travaux, des pierres supplémentaires sont nécessaires ; c'est pourquoi un appel aux bénévoles est lancé pour aider à acheminer des pierres sur le chantier. Une affiche concernant cet évènement a été distribuée à chaque conseiller municipal au début de la séance.

- Mme le Maire tient à informer les conseillers municipaux de l'évolution du projet de la déchetterie qui a été exposé lors du séminaire de la rentrée de la communauté de communes le samedi 5 septembre dernier. Auparavant, un projet prévoyait d'implanter cette déchetterie au niveau du Pont Rouge mais il a été par la suite abandonné. Désormais, la communauté de communes souhaiterait utiliser la zone au niveau de la plateforme des déchets verts du Tulberg. Plusieurs questions restent encore en suspens : surface nécessaire de 30 ares environ, problèmes éventuels liés au bruit, question de l'accès à la déchetterie et de l'évacuation des déchets. Mme le Maire ajoute que rien n'est figé et qu'une étude doit être réalisée.

Les membres du Conseil Municipal sont très surpris par cette nouvelle annonce pour plusieurs raisons :

- Présence du Sée à proximité et incidence sur cet environnement ;
- Problème de place évident lors de la manipulation des véhicules ;
- Risque de nuisances (odeurs, bruits) ;

En raison de toutes ces conditions, le Conseil Municipal se montre plus que défavorable à l'implantation d'une déchetterie à cet endroit. Cependant, plusieurs conseillers précisent que ce projet est primordial pour les habitants de plus en plus demandeurs. Mme le Maire informera la communauté de communes de l'avis du Conseil Municipal.

L'avis de la commission forêt a été sollicité exceptionnellement par mail au sujet de la mise en place d'un enclos/exclos sur la parcelle forestière 90, d'une dimension de 25mx25m sur 2m de hauteur. L'objectif est d'y planter plusieurs essences afin d'orienter les futurs choix de plantation. Le coût reviendrait à 2000 € TTC. L'entretien de la clôture de 2m pourra être assuré par des bénévoles lors de la journée citoyenne par exemple. La commission et le Conseil Municipal rendent un avis favorable à ce projet. La plantation devra se faire dès cet automne.

- Le Conseil Municipal souhaite organiser une porte ouverte de la nouvelle mairie spécialement pour les habitants de la commune. D'abord envisagée le samedi 26 septembre, les membres du Conseil Municipal décident de fixer la porte ouverte au samedi 17 octobre prochain, le matin uniquement.
- Le fonctionnement du city-stade et de la plateforme des déchets verts a bien été respecté durant tout l'été. Aucune plainte n'est à signaler au niveau du city-stade et la plateforme a été vidée à deux reprises.
- 4 saisonniers ont secondé l'équipe technique entre début juillet et mi-août. M. GRUNENWALD aimerait que le Conseil Municipal mène une réflexion sur une nouvelle méthode de recrutement.
- L'entreprise SOGETREL, sous-traitant de ROSACE, chargée d'installer la fibre dans l'ensemble du Haut-Rhin, intervient actuellement dans la commune. Une réunion avec le représentant de l'entreprise s'est tenue le mercredi 26 août dernier afin de déterminer les futures implantations de nouveaux poteaux en bois. Cependant, M. GRUNENWALD indique que l'entreprise n'a pas attendu la validation de la commune pour réaliser les travaux ce qui est très dommageable d'autant plus que plusieurs poteaux, non désirés par la commune et signalés à l'entreprise le 26 août, ont tout de même été posés.
- Autres travaux :
  - Elagage et débroussaillage par l'équipe technique pour dégager le terrain en vente au Stuckelrain ;
  - Vérifications des installations électriques des bâtiments communaux réalisées par l'entreprise VERITAS ;
  - Achat de tuiles pour l'école. Pour rappel, la municipalité souhaitait acheter de nouvelles tuiles afin d'avoir un stock suffisant pour les remplacer en cas de tempête.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie.

Les travaux

Zone de captage d'eau

La distribution de l'eau sur notre commune est répartie entre la zone basse (village) et la zone haute (au-dessus du Schliffels).

130 habitations situées, chemin du Rammersbach, chemin du Talhorn, du Planchewasen, du Stuckelrain, du Schliffels ainsi que les rues du Réservoir et du Relais sont alimentées par le réservoir du Langenbach (source SACM et Langenbach).

Les sécheresses à répétition engendrent une diminution significative du débit de ces sources, obligeant la com.com et son légataire Suez à procéder au remplissage du réservoir par camion citerne, pour garantir un approvisionnement suffisant aux habitants.

Un essai de pompage, depuis le captage de «la Lager» a eu lieu, résultant d'une mise en place d'une station de pompage et la pose d'un conduit enterré sur un kilomètre, afin de pérenniser une alimentation de secours vers le Langenbach.

La communauté des communes ayant la compétence, à gérer le dossier.

L'ensemble de ces travaux se termine pour un coût supérieur à 200 000 €, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau «Rhin-Meuse» à hauteur de 40 %.

Cette solution, doit rester, une installation de secours, chacun, devant poursuivre ses efforts de modération de sa consommation en eau potable en période de sécheresse.

La com.com a également effectué des travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable Langenbach (construction des années 1950) avec notamment la reprise de l'étanchéité de la cuve, pour un montant de 190 000 € hors taxes, nous avons profité de ces travaux pour canaliser les eaux pluviales du chemin du Talhorn, lesquelles se déversaient sur la Stiermatt, pâturage exploité par la ferme Lehman-Erny, avec pour conséquence un fort ravinement.

La commune a investit 10 000 € dans la pose de buses, afin de stopper ce phénomène et redonner ainsi le profil initial de la parcelle.

Claude SCHOEFFEL

Sinistre au 32 Grand Rue

Le vendredi 27 septembre 2019, un violent incendie a ravagé une maison d'habitation située au 32 grand-rue à Fellering.

Malheureusement, les travaux de démolition, n' ont pu être entrepris immédiatement.

Après plusieurs rebondissements judiciaires et administratifs, la première phase du chantier a débuté le 4 janvier.

C'est l'entreprise BATICHOC qui a procédé au nettoyage et au rangement de la zone. La démolition du bâti étant assuré par l'entreprise PREMYS.

Chantier ROSACE

Enfouissement de la fibre au niveau de la plate-forme des déchets verts.

Derniers travaux à la mairie

Dernière ligne droite d'achèvement des travaux.

Déménagement à la Mairie

Une grande effervescence de l'équipe technique et administrative au cours de ce déménagement, une grosse charge de travail qui a duré une semaine.

Un grand merci à tout ceux qui y ont participé.

Fellering en images

Commémorations

APPEL DU 18 JUIN

5 DÉCEMBRE

Hommage aux victimes des conflits d'Afrique du nord, 76e anniversaire de la libération de Fellering

M. Bernard ARNOLD, ancien combattant de la guerre d'Algérie et Maire Honoraire, à l'origine de la création de la place Franc Pommiés, nous a lu un texte émouvant.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Mourir à 20 ans

Ami, qui que tu sois, ô mon compagnon d'armes
Perdu dans les combats dits de libération,
Ma pensée va vers toi et le temps d'une larme
Je viens te retrouver le cœur plein d'émotion.

Là-bas, en Normandie, c'est le grand jour de gloire :
Roi, reine, présidents, officiels et fanfares
Seront au rendez-vous… et pour la grande histoire,
Les médias, les radios feront leur tintamarre.

La tête dans les mains, je revis le passé :
Toi l'enfant du Béarn, du Gers, du Lavedan,
C'était à Monassut, à Portet, à Viella…
Camouflés, réfractaires, affamés et fuyant
Les villes et les chemins, car l'ennemi est là.

A ton bras un brassard, au béret une étoile,
Mitraillette enrayée sur ton visage blanc
La mort avait posé tout doucement son voile.
Qu'il est dur de mourir le jour de ses vingt ans !

Le temps de remonter les batteries cachées
Sous le tas de charbon par les mains paternelles
Et nous étions partis sur un vieux train perchés
Avec bus et voitures et camions sans ridelles !

Une marraine aimée se tenait près de toi,
La joue encore rosie par le baiser d'adieu.
Dieu que l'amour est grand quand on chante sa foi
Dans le retour prochain que l'on vivra à deux.

Un regard à la grotte, ô dernière prière,
Ô vallon de St-Pét ou le Gave toujours
Chante les souvenirs du petit séminaire.
Ô mes visages aimés vous reverrais-je un jour ?

Et puis ce furent Kruth, Fellering, Le Thillot,
Le Drumont,
La neige nous recouvrait de tout son blanc linceul,
Les sapins de la mort couronnaient les grands monts
Les mines nous frappaient de partout,
Vers toi j'ai couru seul.

Mes pieds étaient glacés, les tiens étaient de glace.
La neige avait rougi sous le flot de ton sang,
Au ciel du doux pays tu avais pris ta place…
Qu'il est dur de mourir le jour de ses vingt ans !

Puis ce fut la Lauter et la grande invasion
Du pays ennemi conquis avec nos jambes.
Rien ne brisa l'élan de nos preux bataillons
Et de Spire à Stuttgart ma chaire encore en tremble;
Sonnenberg et Lauffen tombaient entre nos mains…
Comme ceux de l'an 2 nous étions volontaires
Nos âmes aussi chantaient dans des clairons d'airain !

Nous marchions jour et nuit parmi les champs de mines.
Un cri de désespoir alors nous endeuillait, c'était Jean !
Son corps déchiqueté gisait; Ô dernière victime !
Qu'il est dur de mourir le jour de ses vingt ans !

Maintenant tu reposes au petit cimetière
Où l'on t'a ramené sous les plis du drapeau
Que tu avais servi jusqu'à l'heure dernière.
On dit dans le village que pendant des années
Un homme bien vieilli par le chagrin sans doute
Poussait, tant qu'il pouvait, sa bicyclette usée;
Il portait dans sa main un bouquet de violettes
Qu'il avait ramassées sur le chemin qui mène
Aux bois ou l'on cachait, grenades et mitraillettes.

Aujourd'hui la maison, la grille, les volets sont fermés.
Le jardin est inculte, plus personne n'habite
La grange et les étables où nous vivions cachés
Tel le lièvre des champs dissimulant son gîte.
La légende m'a dit que le cyprès qui veille
Sur ta tombe marquée d'une simple croix blanche
Abrite un rossignol dont la voix est pareille
A celle d'un oiseau priant dans le silence
De la nuit étoilée; C'est la voix de l'enfant
Tombé au champ d'honneur le jour de ses vingt ans.

Henri QUÉREILHAC

Poème écrit le 8 mai 1994
et dédié à tous nos camarades disparus

Noël, un moment magique

Remerciements chaleureux à Mme M. France ROST, qui nous a offert ce magnifique sapin. L'équipe technique, avec le soutien de l'entreprise SITCHEVOY à procédé à l'acheminement du grand sapin vers la place de l'église.

BRAVO À TOUTE L'EQUIPE !

Décoration du village

Raccordements électriques et mise en place des décorations.
Une jeune équipe de bénévoles pour la mise en peinture de nouvelles décorations.

Décoration réalisée sous le porche de la mairie par notre agent Pascal FINCK

Bravo à nos Décoratrices !

Merci à l'équipe des décoratrices (Mmes Gisèle HAMUS, Evelyne DIEMUNSCH, Delphine MEIER, Marie-France LUTHRINGER, Virginie QUIRIN, Cécile STEMPFEL) qui contribuent à l'embellissement de notre village, au gré des saisons, ainsi qu'aux jeunes filles pour leur aide.

Un grand Merci également aux nombreux habitants de Fellering, qui ont décoré chaleureusement leur maison en ces dernières périodes de fêtes.
Merci à vous d'avoir égayer cette période particulière rendue plus grise par la crise sanitaire, en apportant de la lumière et de la féerie.

Les illuminations de Noël

Avec nos écoles

AVANT LES VACANCES D'ÉTÉ

Distribution de glaces

Distribution de glaces en fin d'année scolaire, pour tous les enfants de l'école de Fellering.

Un moment très attendu par les enfants.

1ER SEPTEMBRE

Rentrée scolaire

Malgré le contexte un grand moment de retrouvailles entre les enfants.

Un grand Merci aux enseignants pour cette rentrée réussie, ainsi qu'aux ATSEM, Sabine et Béatrice, très impliquées auprès des enfants, à Isabelle et Stéphanie, consciencieuses dans leurs tâches journalières.

4 DÉCEMBRE

Saint-Nicolas

Malgré les conditions sanitaires le vendredi 4 décembre, le Saint-Nicolas est venu rendre le sourire aux enfants de l'école de Fellering.

À défaut de pouvoir regrouper les élèves cette année il a visité chaque classe et il a même pris le temps de saluer les plus grands, en respectant les gestes barrières. Ce sont les enseignants qui ont distribué les traditionnels manalas et sa tablette de chocolat offert par la commune pour le plus grand plaisir des enfants.

Pour finir sa tournée, St-Nicolas a rendu une brève visite aux agents en mairie. Un moment apprécié et très convivial.

Un grand MERCI à notre précieuse équipe administrative, laquelle nous épaule au quotidien et à l'équipe technique aux multiples compétences.

Avec nos écoles

Distribution de galettes

Pour fêter l'Épiphanie et la Nouvelle Année, l'AEL offre une part de galette à tous les élèves de l'école. Toute l'équipe de l'AEL vous souhaite une bonne année 2021.

Animation Enfants Loisirs
FELLERING

Environnement

Création d'une nouvelle Commission

Personne aujourd'hui ne passe à côté d'informations diverses relatant les risques et défis majeurs auxquels l'humanité toute entière est exposée et espérons que chacun dans son individualité propre ait pris conscience que notre avenir climatique et environnemental commun est menacé. Voilà 5 ans maintenant que les accords de Paris (Cop 21) ont été signés et que l'ensemble des dirigeants de la planète se sont engagés à prendre des mesures permettant de diminuer l'impact carbone et environnemental de nos activités.

Le problème de fond n'est pas de savoir si la planète terre va disparaitre : elle ne disparaitra pas. Mais le problème est plutôt et surtout de se rendre compte que la vie en général telle que nous la connaissons aujourd'hui est fortement remise en cause :

- chute vertigineuse de la biodiversité ;
- problème sur l'accès à l'eau et à sa disponibilité ;
- impact sur la santé humaine ;
- montée récurrente des températures, sécheresses, tempêtes.

L'ensemble de ces problèmes s'accumulant ont et auront dans le futur des conséquence sur nos vies, notre vivre ensemble, nos modèles sociétaux, agricoles, forestiers, industriels, sur l'avenir des générations à venir autant animales, végétales qu'humaines.

Ainsi pour apporter nos modestes petites pierres à l'édifice, certains membres du CM de Fellering ont décidé de créer une nouvelle commission communale nommée « Gestion et réflexion durable » ayant pour but principal de réfléchir, proposer et mettre en œuvre à l'échelle de la commune des actions et projets sur la thématique environnementale et climatique. Le but étant d'agir autant que faire ce peu à l'échelon local avec nos petits moyens. Nous prenons donc nos responsabilités tout en sachant que notre groupe de travail ne va pas révolutionner le monde mais sommes persuadés que des initiatives locales et personnelles peuvent créer de petites émulations collectives de conscience.

Nous tiendrons donc régulièrement informés les habitants du village, des projets et réflexions mis en route par le biais du bulletin communal ou autre moyen à notre disposition.

Franck SCHUBERT

Forêt dépérissante

Vous avez tous remarqué, depuis chez vous, à l'occasion d'une balade, d'une cueillette de champignons, ramassage de bois ou autre, que notre forêt est fragile et malade.

Les nuées de scolytes déciment nos épicéas, les sécheresses estivales affaiblissent nos sapins et même les feuillus montrent des signes de faiblesse liés au manque d'eau.

L'état prévisionnel des coupes qui valide nos récoltes de bois est adapté en permanence ; des coupes sanitaires prennent souvent la place des coupes prévues, en résulte une rentabilité amoindrie.

Nous suivons avec grand intérêt les mesures qui nous permettront d'adapter nos pratiques.

Nous avons d'ores et déjà un parc grillagé dans lequel différentes essences de feuillus et de conifères ont été plantés.

Nos locataires de chasse devront adapter leur prélèvement, afin de retrouver le fameux équilibre sylvo-cynégétique, garant, de l'équilibre et d'un renouvellement naturel de nos forêts.

Claude SCHOEFFEL

Après une longue convalescence, notre technicien forestier, Didier GINOT a repris ses fonctions, avant la saison estivale 2020. Son sérieux, son engagement et ses compétences au service de notre commune sont très appréciés de tous.

MERCI Didier.

Dégradation de la qualité de notre réseau d'eau

Au mois de novembre, nous avons été impactés par une dégradation de la qualité de notre réseau d'eau. Grâce à la solidarité de chacun, la situation a évolué positivement.

Chutes de neige abondantes

Mi- janvier un épisode neigeux, dont on se souviendra !!!

Cette neige qui est tombée sans discontinuer, résultant d'un enneigement exceptionnel, a bousculé notre quotidien.

La municipalité était pleinement mobilisée, et nos agents ont travaillé jour et nuit, afin de déneiger le réseau voirie. Dans ce cas de figure il était difficile de satisfaire tout le monde, dans un laps de temps impartit... Merci aux habitants d'être compréhensifs et patients.

Ces chutes exceptionnelles et abondantes ont engendré des chutes d'arbres ainsi qu'une importante coupure du réseau électrique, concernant toute la zone haute (Sous le poids de la neige, un câble électrique a été arraché dans le secteur du Stückelrain).

Les techniciens d'ENEDIS et de la télécommunication ont travaillé sans relâche deux jours durant, pour que le courant soit rétabli.

La municipalité a conscience des problèmes et de la gêne que cela a pu générer, et s'excuse encore pour ce désagrément.

Cet évènement météo exceptionnel, nous démontre, une fois de plus, les aléas d'une nature capricieuse...

Nous demandons à nos habitants de prendre en compte que nous sommes dans une région montagneuse, avec différents reliefs... et qu'il est fortement conseillé d'avoir des équipements adéquats, afin d'améliorer la sécurité des usagers en cas de neige et de verglas pour limiter le blocage des routes.

Enfin, nous remercions toutes les personnes compréhensives, qui contribuent à leur façon, en déneigeant devant leur habitation.

Déneigement

Nos élus à pied d'œuvre !

Environnement

Barrage de Kruth Wildenstein

L'année 2020 a vu un chantier particulier et exceptionnel sur le site du barrage de Kruth Wildenstein

En effet le barrage est arrivé dans sa 55e année et d'importants travaux de remises à niveau et de fiabilisation des installations étaient nécessaires.

C'est pourquoi dans un premier temps, au cours de l'été et automne 2019, un premier chantier a vu le jour afin de rehausser le Batardeau intermédiaire d'une hauteur de 4 mètres afin de sécuriser le chantier de la grande digue mais aussi de constituer une réserve d'eau suffisante pour alimenter la Thur en eau durant le temps du chantier et de préserver la biodiversité, mais surtout de garantir un débit suffisant pour les industries de l'avant vallée.

Pour cela, environ 50 000 m³ de matériaux on été acheminés pour la rehausse du Batardeau ainsi que 5000 m³ d'argile pour parfaire l'étanchéité.

Il y a aussi un clapet et de nouvelles vannes qui ont été mises en place pour gérer le niveau d'eau sur la partie amont du Lac qui pourra retenir environ 1 million de m³ d'eau en toute saison et garantir une activité de loisir.

En début d'année 2020 le chantier de la « grande » digue a pu démarrer malgré un retard lié à la crise du covid qui a posé des problèmes à tout le monde.

Un chantier d'une grande complexité, géré par les services techniques du département, Rivières de Haute-Alsace et bien sur des maîtres d'œuvres (CMC un bureau d'étude allemand spécialisé et ISL, un bureau français).
Travaux qui constituaient à changer le revêtement d'étanchéité de la digue.

En effet un nouveau revêtement en plusieurs couches de bitume qui alterne les couches drainantes et étanches a été posé par des entreprises spécialisées.

Aussi toutes les installations ont été remises à neuf afin de garantir une gestion de cette précieuse ressource, mais surtout de protéger les habitants de la vallée de la Thur des caprices de la météo qui provoquent des crues en hiver.

Fin décembre 2020 les vannes de régulation ont pu être fermées et petit à petit le niveau du lac sera rehaussé pour, nous l'espérons, atteindre son plus haut niveau et retenir les 12 millions de m³ d'eau d'ici l'été.

Enfin, en tout début d'année, un nouveau parapet en béton préfabriqué sera posé sur la digue et le site sera rendu aux visiteurs au printemps.

C'est ainsi que notre barrage de Kruth Wildenstein s'est vu offrir une nouvelle jeunesse pour certainement une nouvelle période de 50 ans, et le Syndicat Mixte du Barrage pourra continuer d'accueillir les 200 000 visiteurs, promeneurs, joggeurs, pêcheurs, etc...

Bonne et Heureuse Année à tous !

Erick FISCHER
3e vice président au Syndicat Mixte
du Barrage de Kruth Wildenstein

L'ÉCHO DE LA RÉSERVE

Réserve Naturelle
MASSIF DU GRAND VENTRON

Une nouvelle plaquette pour découvrir la Réserve Naturelle

Cette plaquette vient compléter la collection de documents de présentation de la Réserve Naturelle. Elle présente à travers 8 volets les richesses du site, la gestion menée, les conditions de découverte et sa réglementation. Le tout agrémenté d'une carte détaillée qui permet aux visiteurs d'identifier les sentiers balisés et routes d'accès pour mieux se repérer et découvrir le site dans le respect de la réglementation.

Cette plaquette, qui existe également pour les autres Réserves Naturelles gérées par le Parc, est disponible en téléchargement sur notre site internet (page ressources) :

www.ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr

ou sur demande au Bureau des Espaces Naturels à Wildenstein.

Vers une reconnaissance des vieilles hêtraies de la Réserve projet de classement UNESCO

Les vieilles forêts de hêtres que l'on trouve encore aujourd'hui sur les versants hauts des communes de Fellering, Kruth et Wildenstein, font partie des richesses de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron. Elles représentent un fort enjeu pour la préservation des espèces forestières et constituent un important réservoir de biodiversité.

La valeur universelle et exceptionnelle de ces forêts est reconnue d'intérêt international et est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2007. Ainsi une soixantaine de sites en Europe, notamment dans les pays de l'Est, se sont vus attribuer le label UNESCO en 2007, 2011, et 2017. La France, qui jusqu'alors n'était pas engagée dans cette démarche, a candidaté auprès du comité du patrimoine mondial pour faire reconnaître 9 sites français concernés par de vieilles hêtraies.

Ainsi en 2019, la Réserve Naturelle a déposé sa candidature pour une reconnaissance des 400 hectares de forêts à caractère naturel qui sont déjà classés en Réserve Forestière Intégrale (sur les communes de Fellering, Kruth et Wildenstein), dans laquelle les peuplements évoluent librement sans intervention humaine.

L'obtention du label, sur cette zone « cœur » de vieilles forêts et plus largement sur l'ensemble du territoire de la Réserve en zone de « gestion durable», participerait à la reconnaissance et au renforcement des engagements des communes concernées, de l'État et des gestionnaires pour la préservation des ces peuplements à haute valeur écologique. Ce classement permettrait aussi de bénéficier d'un réseau d'experts internationaux pour poursuivre l'amélioration des connaissances de cet écosystème et notamment sur sa résilience aux effets du changement climatique.

Au terme d'une instruction de plus de 2 ans, la décision finale d'une éventuelle labellisation sera rendue en 2022.

Contact : l.demaret@parc-ballons-vosges.fr ou 03.89.82.22.10

Nos amis les chats… quand ils n'ont pas de maître…

Tout prendre en mains pour apporter aux administrés de la commune le bien être auquel ils aspirent… un challenge que nous relevons avec plaisir et enthousiasme.

Ce bien vivre ensemble passe par le respect des animaux de notre village. Beaucoup d'entre nous ont des animaux dits de compagnie, des chiens, des chats la plupart du temps. Nous les aimons et nous les entretenons de notre mieux.

PETIT RAPPEL

L'identification de votre animal est une obligation légale, que ce soit par tatouage ou par puçage électronique. C'est surtout une sécurité pour le cas où il viendrait à s'égarer ou en cas d'épidémie comme la rage absente depuis un certain temps en Alsace… mais hélas rien n'est immuable.

La stérilisation ne l'est pas encore mais c'est **une mesure de prudence, surtout pour le chat** qui sort à sa guise et sillonne son territoire. Cet acte de raison évite la prolifération des chatons.

Un chat atteint sa maturité sexuelle vers les 5 à 6 premiers mois de sa vie. La gestation d'une chatte étant de 60 / 65 jours environ, elle peut donc avoir 2 à 3 portées dans l'année à raison de 4 à 5 chatons par portée, soit la possibilité d'une quinzaine de petits par femelle. A raison d'une durée de vie moyenne de 12 à 14 ans… une seule femelle peut donc donner le jours de 96 à 210 petits dans sa vie… petits qui vont se reproduire entre eux… dès leur première année d'existence !!!

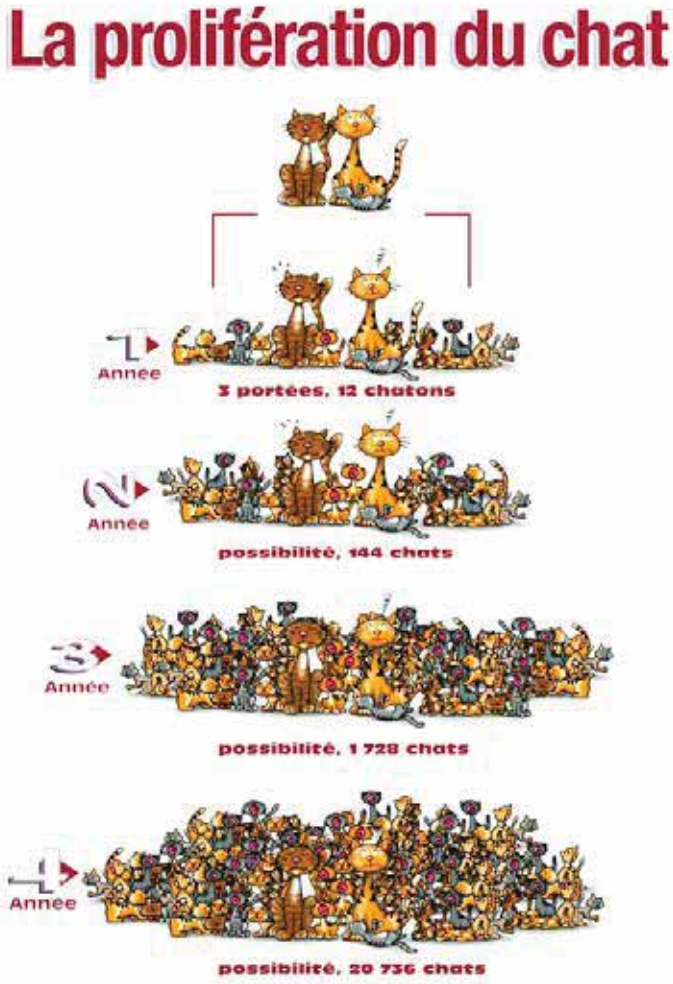

La vie est beaucoup plus dure pour les chats qui n'ont pas de foyers, abandonnés, oubliés lors d'un déménagement. Ils sont nourris au bon gré des rencontres qu'ils font avec nous les humains, ils sont victimes d'accidents, de maladies, ils se reproduisent sans contrôle… leur existence moyenne est de… 4 à 8 ans.

Nous pouvons tous, cependant, participer à améliorer le quotidien de ces chats que l'on dit à tort «sauvages» qui sont surtout méfiants.

LE CHAT DE LA RUE PEUT DEVENIR UN CHAT LIBRE…

En cas de besoin, vous pouvez contacter Mme Leitan Nadia au 06 06 81 29 01 ou Mme Bloch Sabrina 20 rue de la Corderie à Fellering (qui se proposent également de recueillir vos dons de couvertures, plats, croquettes…)

A bientôt pour la suite heureuse de la vie de nos amis les chats libres…

Un peu d'histoire

L'horloge mécanique de Fellering

Suite à l'électrification des clochers, bon nombre d'horloges mécaniques sont devenues inactives et souvent laissées à l'abandon. Or à Fellering, nos aînés nous ont permis d'hériter d'une pièce remarquable datée de 1880 qui égrène inlassablement le temps qui passe. Partie intégrante du patrimoine de notre commune, elle n'est malheureusement pas suffisamment mise en valeur et elle mérite qu'on lui consacre cet article.

C'est à partir du 17e siècle que commencent à apparaître les cadrans d'horloge sur les églises des villes et des villages. Les habitants ne possédant pas de montre, l'horloge de l'église est la référence de temps dans la commune. A l'origine elle est mécanique, et souvent située à l'intérieur du clocher sous la chambre des cloches. Elle commande le ou les cadrans extérieurs par l'intermédiaire de tringlerie et de pignons.

A Fellering, le remontage de l'horloge se faisait manuellement et à heure fixe jusqu'au début des années 60.

Les poids étaient suspendus avec des cordes fabriquées à la corderie du village. L'enrouleur était actionné par une manivelle qui existe encore aujourd'hui. Les cordes s'usaient très rapidement et il fallait les changer tous les deux ans.

C'est Aloïs SCHEHIN, artisan menuisier qui habitait juste à côté de l'église qui s'en occupait, ceci jusqu'à l'âge ou la montée de l'escalier devint difficile pour lui. C'est à ce moment-là qu'il passa le flambeau à son fils Joseph qui s'en occupa jusqu'à son décès en 1960. Maurice, fils de Joseph prit ensuite le relais pendant un an et demi, puis petit à petit, l'accumulation des problèmes techniques demanda l'intervention d'un horloger. Les cordes ont donc été remplacées par des câbles, les poids étant alors remontés par un moteur.

De nos jours, l'horloge à quartz, radio synchronisée, a remplacé l'horloge mécanique dans la plupart des communes françaises et les cadrans sont pilotés par une minuterie électrique reliée à l'horloge à quartz.

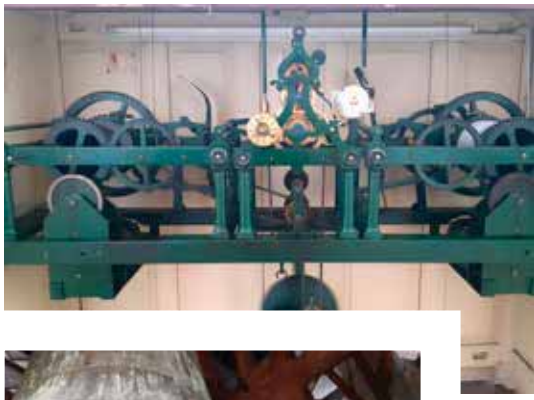

Ces horloges indiquent l'heure avec une grande précision tandis qu'à Fellering les aléas de la météo peuvent être à l'origine d'un léger décalage.

Pour conclure, l'horloge publique du village n'est, au sens strict, plus nécessaire à l'organisation de la vie sociale, néanmoins elle reste un symbole fort de l'identité communale. En témoignent les débats parfois houleux dans les communes sur la réparation de l'horloge ou sur les sonneries diurnes et nocturnes.

A Fellering elle doit être considérée comme une œuvre d'art, et à ce titre, devra bénéficier dans le futur des mêmes attentions que par le passé.

Merci à Michel DIBLING et Maurice SCHEHIN pour leur participation.

Frédéric GRUNENWALD

Avec nos associations

Des nouvelles du comité de jumelage

Fellering / Donville Les Bains

Comme toutes les associations, la nôtre a subi en 2020 les aléas de la crise sanitaire et n'a pu ni accueillir nos amis normands en mai ni présenter le spectacle de magie prévu en avril puis reporté en novembre.... Même notre petite sortie pédestre a dû être annulée !

Souhaitons que 2021 nous permette de mener à bien nos projets et nous voulons les partager avec vous tous, à savoir :

Accueillir nos amis de Donville durant le week-end de l'Ascension, du jeudi 13 au dimanche 16 mai. Nous leur préparons un beau programme pour ces 4 journées, avec entre autres : visite du Mémorial du Hartmannswillerkopf et balade en bus sur la Route des Crêtes, repas à la ferme-auberge du Felsach, visite du Musée Serret, inauguration du square de Donville et une grande soirée dansante le samedi.

Si vous êtes intéressé pour recevoir quelqu'un dans votre foyer et partager de joyeux moments, n'hésitez pas à contacter :

Chantal KUBLER
06 09 36 53 48 - kubler.chantal@gmail.com

Jacqueline DIBLING
06 76 78 04 73 - michel.dibling@sfr.fr

Sylvette GODIER
03 89 38 76 99 - sylvette.godier@orange.fr

Vous pouvez aussi les appeler juste pour vous renseigner, sans engagement de votre part.

Proposer une grande soirée inédite à Fellering le samedi 6 novembre au foyer communal où nous aurons le plaisir d'accueillir le grand magicien-illusionniste BERNI qui viendra nous présenter son nouveau « BERNI SHOW ».

Plébiscité lors de son passage dans l'émission télévisée « La France a un incroyable talent » l'artiste a remporté un franc succès et c'est un honneur et une grande joie pour nous de le recevoir à Fellering.

Une belle soirée en perspective où l'on aura du mal à distinguer le vrai du faux, le réel de l'imaginaire, mystère, frissons, suspense seront au menu et le public sera même invité à participer... Le prix d'entrée sera de 15 €, possibilité d'acheter des boissons.

Réservez dès maintenant cette soirée, c'est du jamais vu à Fellering !

A toutes et à tous nous souhaitons de tout cœur une très belle et sereine année 2021.

Pour le Comité, Sylvette GODIER

Les plongeurs du PLK passionnés malgré le contexte local et sanitaire

Malgré les difficultés imposées par le contexte sanitaire lié à la COVID 19 et la vidange du barrage, les plongeurs du Lac de Kruth-Wildenstein (PLK) n'ont pas baissé les bras et ont pu satisfaire leur passion durant quelques jours à Bormes-les-Mimosas.

L'année 2020 s'annonçait compliquée pour les plongeurs du PLK. Tout d'abord, les travaux nécessaires sur le barrage privaient le club d'un des rares plan d'eau local ouvert à la plongée. Cela les a contraints, ainsi que d'autres clubs haut-rhinois et vosgiens, à de longs aller-retours sur la base fédérale de la Gravière du Fort au sud de Strasbourg.

Ensuite, les entraînements et les sorties en milieu naturel ont été suspendus par la crise sanitaire.

Ce fut donc avec soulagement que le déconfinement de juin 2020 a été accueilli, permettant de reprendre les activités de plein air.

Et, à cette occasion, la traditionnelle sortie mer a pu être organisée par Bruno Silva à Bormes-les-Mimosas. Malgré les complications liées au manque d'entraînement et une météo capricieuse, le séjour a apporté toutes ses promesses. Ce fut un plaisir de pouvoir côtoyer de nouveau castagnoles, balistes, sars et autres mérous et les admirer évoluer dans leur milieu naturel, dans une ambiance amicale et conviviale.

Ces sorties mer sont toujours l'occasion, pour beaucoup, de découvrir le milieu marin et de mettre en pratique les connaissances acquises tout au long de l'année en piscine et en lac.

Les entraînements en piscine sont, pour l'heure, toujours perturbés mais les encadrants du club restent à votre disposition pour vous renseigner si vous désirez nous suivre dans notre passion.

Musique Oderen-Fellering

Les musiciens de Fellering et Oderen ont, comme bien d'autres, été durement touchés dans leurs activités par la crise sanitaire. Le concert du Nouvel An, donné en janvier 2020, à Oderen laissait pourtant augurer une belle saison musicale, que la COVID a stoppé net. En effet dès février les répétitions ont été suspendues, ainsi que tout le printemps !

L'espoir renaissait l'été dernier, mais les contraintes d'organisation, les répétitions et le respect des consignes sanitaires ont vite anéanti la bonne volonté des musiciennes et musiciens…

A l'automne, le confinement ne nous a pas permis de nous retrouver en groupe… Musique inexistante et trésorerie en berne. Fort heureusement, le conseil départemental nous a octroyé une aide financière pour permettre à l'Orphéenne, comme aux harmonies, de faire face, aux factures et aux frais annexes.

Nous tenons à remercier Mme Annick Lutenbacher, Conseillère d'Alsace, pour sa réactivité et ces précieux conseils. Et maintenant ? Comme le chantait Gilbert Bécaud… Nous attendons avec impatience de pouvoir reprendre le chemin de nos salles de répétition à Fellering ainsi qu'à Oderen.

Afin de renouer avec nos vies d'avant, ponctuées de concerts, d'aubades… Que la fin de l'année soit plus douce, avec l'accord de nos Maires respectifs, une poignée de musiciens se sont réunis en extérieur, pour proposer des airs, joués devant les maisons de nos aînés (anciens présidents et directeurs), une petite parenthèse musicale appréciée de tous. Nous espérons que l'année 2021 effacera cette année si morose et que chacun de nous pourra à nouveau vivre ses passions sans contrainte !

Tous les musiciens se joignent à moi, pour présenter leurs vœux de santé, de bonheur et de paix à l'ensemble des habitants de nos deux villages.

« La vie sans musique est tout simplement une erreur, une fatigue, un exil ».
Friedrich NITZCHE

Christophe REINHART
(Pour le Président)

Association «Taikyokuken-Energie-Détente»

M. Eugène MEYER promu 5e dan.

Toutes nos félicitations à notre Président et Enseignant de TaiChi Eugène MEYER élevé au grade de Ceinture Noire 5e dan par la Fédération Française de Karaté en date du 13 mai 2020.

Ce grade est la reconnaissance de ses compétences qu'il s'est forgé au fil des années en participant à de nombreux stages avec des experts européens et chinois dont plusieurs à Taiwan où il a pratiqué avec Me Wang YEN-NIEN, successeur de la 4e génération de l'école Yangia Michuan.

Affilié au Collège Européen des Enseignants, il est également responsable de notre école au sein de la ligue d'Alsace de Karaté, dont il fait partie de la commission des grades.

Il débute le Karaté à 24 ans, et en 1970 il crée le Club de Karaté de Kingersheim.

C'est en 1981, lors d'un stage à l'étranger, qu'il découvre le TaiChi dont il deviendra un fervent adepte de l'école Yangia Michuan TaiJi Quan (style Yang) qu'il enseignera à Kingersheim et Brunstatt jusqu'en 2015.

En 2000, il vient habiter à Fellering pour se rapprocher de la nature.

En septembre 2004 M. Henri ETTER, alors Professeur du judo club BUDOKAN de Fellering, le sollicite pour créer une section de TaiChi au sein du club.

Cette section deviendra une association à part entière en 2006 où M. Eugène MEYER y enseigne le TaiChi, le Tui Shou le Qi Gong ainsi que les armes (éventail, bâton, épée) qui font partie intégrante du TaiChi.

Depuis, il y a formé 5 ceintures Noires de TaiChi.

Les séances auront à nouveau lieu à la salle intercommunale de Wesserling dès que les conditions sanitaires le permettront :

- mercredi de 9h à 10h30
- jeudi de 19h à 20h30
- vendredi de 19h à 20h30

Renseignements au 06 75 71 18 57

Avec nos associations

Société de gymnastique «Alsatia» Fellering

Après la longue période de confinement que nous avons traversé, la reprise de nos diverses activités de gymnastique loisirs au mois de septembre a été accueillie avec bonheur par nos anciens gymnastes de tous âges auxquels se sont ajoutés pas mal de nouveaux.

L'équipe de gymnastique douce a accueilli deux membres masculins supplémentaires, ce qui représente une première et, nous l'espérons, fera des émules.

Et ceci malgré les consignes Covid qui ont par ailleurs été strictement respectées par tous et nous les en remercions.

Malheureusement, cette embellie a été de courte durée puisque nous voilà reconfinés et les activités sportives en salle interdites jusqu'à nouvel ordre !

Un grand regret pour tous les membres, et surtout les petits de la baby gym, nous n'avons pas pu organiser de Fête de Noël 2020, mais tous gardent certainement en mémoire les bons moments passés à Noël 2019.

Le Comité Directeur de la
Société ALSATIA FELLERING

Temple de Fellering

L'année 2020 se termine et quelle année !

Une situation inédite, nous avons appris le silence, la patience, prendre le temps, porter attention aux autres, à soi… finalement inventer une nouvelle façon de vivre.

Bien sûr, c'est avec tristesse que nous avons annulé nos événements : projections, concerts, repas et nos cultes…

Les moyens technologiques nous permettent de garder le lien, mais rien ne remplace le plaisir de la rencontre.

Cet été nous avons maintenu certaines activités notamment avec les enfants et les adolescents.

Nous sommes heureux d'avoir pu passer quelques jours à Storckensohn avec les futurs confirmands de toute la région mulhousienne ; un précieux bain de grand air et de partage même masqué !

Au printemps 2021, nous envisageons d'organiser un voyage aux Pays-Bas, pays de Rembrandt.

C'est avec joie que nous nous sommes retrouvés cet été lors des cultes, mais aussi de diverses rencontres pour échanger sur nos projets.

Bien sûr, nous souhaitons reprendre nos activités en 2021, aussi, nous prévoyons d'organiser les concerts suivants :

- **dimanche 14 mars,** Passage Klezmer avec de la musique Yddish ;
- **dimanche 25 avril,** le groupe Mandolines et Guitares ;

Le Banquet Musical et le groupe Evocation de Pascale Parayre, sont aussi programmés, mais cela sans avoir fixé de dates.

La fête d'été du temple se déroulera dimanche 4 juillet, nous profiterons doublement de ce temps de convivialité.

Mais bien-sûr nous sommes toujours dépendant du contexte sanitaire et ne pouvons que vous encourager à visiter notre site qui, lui, est régulièrement mis à jour :

www.paroisses-protestantes-thann-fellering.fr.

Au plaisir d'une rencontre !

Pasteure,
Anne HEITZMANN-GEISS

Pour le Conseil Presbytéral
Claudine GRABER

Ô' Bricol' Âges

L'association Ô'Bricol'Âges a œuvré pour la réalisation de coussins au profit de la ligue contre le cancer du Haut-Rhin.

Mme Nussbaum Adrienne et son équipe, remercient très chaleureusement toutes les personnes qui les ont soutenues, lors de cette vente.

L'intégralité de la recette, d'un montant total de 326 €, à été versée à la ligue, ainsi qu'un don de 26 coussins, destinés aux personnes malades.

Grâce à cette mobilisation, la ligue contre le cancer du Haut-Rhin va pouvoir renforcer son aide auprès de personnes nécessiteuses, ainsi que de leurs proches.

Elle remercie vivement l'association O'Bricol'Ages pour leur précieux soutien.

À TOUTES LES ASSOCIATIONS

Une année difficile vient de s'achever et nous avons une pensée toute particulière pour toutes nos associations de notre village.

Avec la Covid 19 le temps s'est arrêté… les répétitions, les rencontres, les sorties ont cessé d'être…

Malgré cette situation qui perdure, nous vous remercions pour votre investissement et votre engagement au sein de vos associations.

Que l'année 2021 soit plus propice et plus active, afin que vous puissiez à nouveau renouer avec vos passions…

Infos diverses

Les conscrits… une année de turbulences…

La belle et chaotique aventure des conscrits !

La construction du Bûcher avait déjà permis les retrouvailles de notre classe… Mais c'est bien le 3 janvier 2020, lors de la pose du mât, qui a marqué le début de notre grande aventure, en tant que conscrit, mais avant tout, un groupe soudé d'amis(es)…

Tout au long de ce semestre, des épreuves, des événements inattendus, des hauts et des bas…

Les quêtes, nous faisant évoluer, mais toujours volontaires, nous ont permis d'organiser notre soirée.

Nous étions si fiers de nos deux Bûchers ! C'est grâce à notre motivation, au soutien de nos familles, à la Commune, ainsi qu'aux Habitants de Fellering, que nous avons réussi à mener cet événement, qui marquera à jamais nos souvenirs.

Nous vous remercions, tous, d'avoir contribué, à cette merveilleuse aventure.

Nous souhaitons bonne chance à la classe 2003-2023 !

Lou SIFFERLEN
Présidente des conscrits 2002-2022

MERCI !

Mme le Maire, les adjoints et conseillers municipaux, remercient chaleureusement M. Jean GEWISS, pour sa disponibilité, sa présence, son implication et ses services rendus auprès des conscrits.

AUX AÎNÉS

Fin d'année 2020, la municipalité vous a octroyé un bon d'achat, chez nos commerçants.

Une petite attention, très appréciée, car vous avez été très nombreux, à nous remercier, soit par courrier, soit par mail ou tout simplement de vive voix.

Nous avons été très touchés par vos nombreuses marques de sympathie, et nous vous en remercions très chaleureusement.

Nous remercions également Mmes Elisabeth HOFFER (Lisbeth) et Katharina REICHARDT pour leurs beaux et originaux textes et poèmes.

Nous souhaitons et espérons, que l'année 2021 soit plus sereine, plus douce, et que vous puissiez à nouveau, profiter de bons moments de partage et de convivialité.

Prenez bien soin de vous.

A très bientôt.

AUX COMMERCANTS DE FELLERING

En éditant un bon d'achat pour les aînés (en votre faveur) de par cette initiative, nous avons voulu vous soutenir, vous, qui subissez de plein fouet cette pandémie.
En ces temps moroses et difficiles…pour cette nouvelle année 2021, soyez assurés que nous sommes solidaires et que nous restons à votre écoute, à vos côtés…
Bonne continuation à toutes et à tous.

RESTAURANT LE SAISONNIER

Bonjour à tous,
Meilleurs vœux pour cette nouvelle année.
Actuellement, nous continuons le service de repas à emporter sur commande.
Lorsque le restaurant pourra à nouveau ouvrir ses portes et vous accueillir, ce service continuera.

Voici nos propositions :
- *Croquis d'escargots à l'alsacienne*
- *Carpes frites*
- *Jarret de porc*
- *Tête de veau*
- *Fleischschnacka*
- *Burger*
- *Burger de Lotte*
- *Ainsi que les menus du jour en semaine*
- *Le menu du week-end*
- *Et d'autres suggestions…*

Que vous trouverez devant notre restaurant, sur notre page Facebook ou en nous contactant par téléphone.
Nous en profitons également pour vous remercier, de votre soutien sans faille,
Qui nous permet d'avancer, malgré la situation…
Cela nous touche beaucoup et nous fait chaud au cœur.

A très bientôt.

GUY & NICOLE MARBACHER
Restaurant «LE SAISONNIER»
45 GRAND-RUE 68470 FELLERING
03 89 82 63 68
Restaurant-lesaisonnier@outlook.fr
https://facebook.com/RestaurantLeSaisonnier

Infos diverses

Téléthon 2020

Une organisation sans faille (repas drive), orchestrée par M. Christian PY, Mme Marie-France LUTHRINGER, et toute leur équipe pour la dernière édition du Téléthon, en décembre 2020.

Les circonstances n'ont pas permis de concrétiser ce projet, qui a été annulé, au grand regret de chacun.

Nous avons, donc, une grande pensée, pour les organisateurs de ce grand rendez-vous annuel, ô combien important pour faire avancer la recherche, et nous prenons date pour la prochaine édition qui aura lieu début décembre 2021.

En attendant, prenez bien soin de vous.

Bénévolat

Envie de partager une aventure conviviale ?

Pour étoffer l'équipe en place, nous sommes à la recherche de personnes motivées et pleine d'énergie.

N'hésitez pas, rejoignez-nous.

Contact :
fredericgrunenwald@outlook.fr

REGISTRE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Registre nominatif destiné à la protection des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

Les conséquences dramatiques de la canicule de l'été 2003 ont conduit les pouvoirs publics à adopter la loi N° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'article 1er de la loi institue dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence, destiné à améliorer la prévention des situations exceptionnelles (canicule, grands froids, tempête…).

Cette loi confie aux Maires la mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret N° 2004-926 du 1er septembre 2004.

Dans cet objectif, un registre nominatif et confidentiel est ouvert à la mairie **dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites sur le registre, en cas de déclenchement par le Préfet du Plan d'Alerte et d'Urgence.**

La demande d'inscription est facultative. Elle est réalisée au moyen d'un questionnaire, par la personne elle-même ou par un tiers, à condition que la personne concernée ou son représentant légal ne s'y soit pas opposé. Les informations susceptibles d'être recueillies sont mentionnées sur le questionnaire, conformément à l'article 3 du décret. Les personnes certifient elles-mêmes de leur état ; aucune pièce justificative n'est donc exigée. Toutefois, si la demande d'inscription est le fait du représentant légal, ce dernier doit présenter l'acte justifiant de sa qualité (extrait du jugement de tutelle).

Le Maire accuse réception de la demande dans un délai de 8 jours. L'accusé de réception est toujours adressé à la personne inscrite ou à son représentant légal. L'accusé de réception du Maire vaut confirmation de l'inscription, et à défaut d'opposition de qui le reçoit, confirmation de l'accord de ce dernier. La radiation peut être opérée à tout moment sur simple demande.

Le Maire est tenu de garantir la confidentialité des données recueillies.

La responsabilité de la mise en œuvre du Plan d'Alerte et d'Urgence incombe au Préfet.

Les personnes désireuses de figurer sur le registre sont invitées à s'adresser au secrétariat de la mairie, Tél : 03 89 82 60 72.

PLANNING DE COLLECTE 2021 DES ENCOMBRANTS, D3E ET DMS

ENCOMBRANTS *non métalliques et métalliques* ***= 1 seule collecte***	**D3E** *À déposer au parc de Wesserling entre 8h30 et 11h30*	**DMS** *À déposer au parc de Wesserling entre 8h30 et 11h30*
Mercredi 24 février	**Samedi 20 mars**	**Samedi 24 avril**
Mercredi 28 avril	**Samedi 19 juin**	**Samedi 16 octobre**
Mercredi 23 juin	**Samedi 11 septembre**	
Mercredi 22 septembre	**Samedi 6 novembre**	
Mercredi 24 novembre		

D3E : Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (Equipements qui fonctionnent avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur).

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux : produits issus du jardinage, du bricolage, de l'entretien de la maison (peintures, solvants, produits phyto-sanitaires, thermomètres à mercure non cassés…).

> **Pour les collectes des Encombrants** les déchets sont à sortir la veille au soir, la collecte se faisant de bonne heure le matin. Veillez à respecter les différents types de collecte, sous peine de voir vos déchets refusés et laissés sur place.

Infos diverses

PLANNING DE COLLECTE 2021

Janvier

Ven	1		
Sam	2	OM 4	
Dim	3		
Lun	4	OM 1	
Mar	5	OM 2	
Mer	6		
Jeu	7	OM 3	
Ven	8	OM 4	1
Sam	9		
Dim	10		
Lun	11	OM 1	
Mar	12	OM 2	
Mer	13		
Jeu	14	OM 3	
Ven	15	OM 4	2
Sam	16		
Dim	17		
Lun	18	OM 1	
Mar	19	OM 2	
Mer	20		
Jeu	21	OM 3	
Ven	22	OM 4	3
Sam	23		
Dim	24		
Lun	25	OM 1	
Mar	26	OM 2	
Mer	27		
Jeu	28	OM 3	
Ven	29	OM 4	4
Sam	30		
Dim	31		

Février

Lun	1	OM 1	
Mar	2	OM 2	
Mer	3	**OME 1**	
Jeu	4	OM 3	
Ven	5	OM 4	5
Sam	6		
Dim	7		
Lun	8	OM 1	
Mar	9	OM 2	
Mer	10	**OME 2**	
Jeu	11	OM 3	
Ven	12	OM 4	6
Sam	13		
Dim	14		
Lun	15	OM 1	
Mar	16	OM 2	
Mer	17	**OME 3**	
Jeu	18	OM 3	
Ven	19	OM 4	7
Sam	20		
Dim	21		
Lun	22	OM 1	
Mar	23	OM 2	
Mer	24	**OME 4**	
Jeu	25	OM 3	
Ven	26	OM 4	8
Sam	27		
Dim	28		

Mars

Lun	1	OM 1	
Mar	2	OM 2	
Mer	3	**OME 5**	
Jeu	4	OM 3	
Ven	5	OM 4	9
Sam	6		
Dim	7		
Lun	8	OM 1	
Mar	9	OM 2	
Mer	10		
Jeu	11	OM 3	
Ven	12	OM 4	10
Sam	13		
Dim	14		
Lun	15	OM 1	
Mar	16	OM 2	
Mer	17		
Jeu	18	OM 3	
Ven	19	OM 4	11
Sam	20		
Dim	21		
Lun	22	OM 1	
Mar	23	OM 2	
Mer	24		
Jeu	25	OM 3	
Ven	26	OM 4	12
Sam	27		
Dim	28		
Lun	29	OM 1	
Mar	30	OM 2	
Mer	31		

Avril

Jeu	1	OM 3	
Ven	2	OM 4	13
Sam	3	OM 1	
Dim	4		
Lun	5		
Mar	6	OM 2	
Mer	7	**OME 1**	
Jeu	8	OM 3	
Ven	9	OM 4	14
Sam	10		
Dim	11		
Lun	12	OM 1	
Mar	13	OM 2	
Mer	14	**OME 2**	
Jeu	15	OM 3	
Ven	16	OM 4	15
Sam	17		
Dim	18		
Lun	19	OM 1	
Mar	20	OM 2	
Mer	21	**OME 3**	
Jeu	22	OM 3	
Ven	23	OM 4	16
Sam	24		
Dim	25		
Lun	26	OM 1	
Mar	27	OM 2	
Mer	28	**OME 4**	
Jeu	29	OM 3	17
Ven	30	OM 4	

Journée de solidarité le 24 mai 2021

Mai

Sam	1		
Dim	2		
Lun	3	OM 1	
Mar	4	OM 2	
Mer	5	**OME 5**	
Jeu	6	OM 3	
Ven	7	OM 4	18
Sam	8		
Dim	9		
Lun	10	OM 1	
Mar	11	OM 2	
Mer	12	OM 3	
Jeu	13		
Ven	14	OM 4	19
Sam	15		
Dim	16		
Lun	17	OM 1	
Mar	18	OM 2	
Mer	19	MARKSTEIN	
Jeu	20	OM 3	
Ven	21	OM 4	20
Sam	22		
Dim	23		
Lun	24	OM 1	
Mar	25	OM 2	
Mer	26		
Jeu	27	OM 3	
Ven	28	OM 4	21
Sam	29		
Dim	30		
Lun	31	OM 1	

Juin

Mar	1	OM 2	
Mer	2	**OME 1**	
Jeu	3	OM 3	
Ven	4	OM 4	22
Sam	5		
Dim	6		
Lun	7	OM 1	
Mar	8	OM 2	
Mer	9	**OME 2**	
Jeu	10	OM 3	
Ven	11	OM 4	23
Sam	12		
Dim	13		
Lun	14	OM 1	
Mar	15	OM 2	
Mer	16	**OME 3**	
Jeu	17	OM 3	
Ven	18	OM 4	24
Sam	19		
Dim	20		
Lun	21	OM 1	
Mar	22	OM 2	
Mer	23	**OME 4**	
Jeu	24	OM 3	
Ven	25	OM 4	25
Sam	26		
Dim	27		
Lun	28	OM 1	
Mar	29	OM 2	
Mer	30	**OME 5**	

Juillet

Mer	1		
Jeu	2	OM 3	26
Ven	3	OM 4	
Sam	4		
Lun	5	OM 1	
Mar	6	OM 2	
Mer	7		
Jeu	8	OM 3	
Ven	9	OM 4	27
Sam	10		
Dim	11		
Lun	12	OM 1	
Mar	13	OM 2	
Mer	14		
Jeu	15	OM 3	
Ven	16	OM 4	28
Sam	17		
Dim	18		
Lun	19	OM 1	
Mar	20	OM 2	
Mer	21		
Jeu	22	OM 3	
Ven	23	OM 4	29
Sam	24		
Dim	25		
Lun	26	OM 1	
Mar	27	OM 2	
Mer	28		
Jeu	29	OM 3	
Ven	30	OM 4	30
Sam	31		

Août

Dim	1		
Lun	2	OM 1	
Mar	3	OM 2	
Mer	4		
Jeu	5	OM 3	
Ven	6	OM 4	31
Sam	7		
Dim	8		
Lun	9	OM 1	
Mar	10	OM 2	
Mer	11		
Jeu	12	OM 3	
Ven	13	OM 4	32
Sam	14		
Dim	15		
Lun	16	OM 1	
Mar	17	OM 2	
Mer	18		
Jeu	19	OM 3	
Ven	20	OM 4	33
Sam	21		
Dim	22		
Lun	23	OM 1	
Mar	24	OM 2	
Mer	25		
Jeu	26	OM 3	
Ven	27	OM 4	34
Sam	28		
Dim	29		
Lun	30	OM 1	
Mar	31	OM 2	

Septembre

Mer	1	**OME 1**	
Jeu	2	OM 3	
Ven	3	OM 4	35
Sam	4		
Dim	5		
Lun	6	OM 1	
Mar	7	OM 2	
Mer	8	**OME 2**	
Jeu	9	OM 3	
Ven	10	OM 4	36
Sam	11		
Dim	12		
Lun	13	OM 1	
Mar	14	OM 2	
Mer	15	**OME 3**	
Jeu	16	OM 3	
Ven	17	OM 4	37
Sam	18		
Dim	19		
Lun	20	OM 1	
Mar	21	OM 2	
Mer	22	**OME 4**	
Jeu	23	OM 3	
Ven	24	OM 4	38
Sam	25		
Dim	26		
Lun	27	OM 1	
Mar	28	OM 2	
Mer	29	**OME 5**	39
Jeu	30	OM 3	

Octobre

Ven	1	OM 4	
Sam	2		
Dim	3		
Lun	4	OM 1	
Mar	5	OM 2	
Mer	6		
Jeu	7	OM 3	
Ven	8	OM 4	40
Sam	9		
Dim	10		
Lun	11	OM 1	
Mar	12	OM 2	
Mer	13		
Jeu	14	OM 3	
Ven	15	OM 4	41
Sam	16		
Dim	17		
Lun	18	OM 1	
Mar	19	OM 2	
Mer	20		
Jeu	21	OM 3	
Ven	22	OM 4	42
Sam	23		
Dim	24		
Lun	25	OM 1	
Mar	26	OM 2	
Mer	27	MARKSTEIN	
Jeu	28	OM 3	
Ven	29	OM 4	43
Sam	30		
Dim	31		

Novembre

Lun	1		
Mar	2	OM 2	
Mer 3	**OME 1**	OM 1	
Jeu	4	OM 3	
Ven	5	OM 4	44
Sam	6		
Dim	7		
Lun	8	OM 1	
Mar	9	OM 2	
Mer	10	**OME 2**	
Jeu	11		
Ven	12	OM 4	45
Sam	13	OM 3	
Dim	14		
Lun	15	OM 1	
Mar	16	OM 2	
Mer	17	**OME 3**	
Jeu	18	OM 3	
Ven	19	OM 4	46
Sam	20		
Dim	21		
Lun	22	OM 1	
Mar	23	OM 2	
Mer	24	**OME 4**	
Jeu	25	OM 3	
Ven	26	OM 4	47
Sam	27		
Dim	28		
Lun	29	OM 1	
Mar	30	OM 2	

Décembre

Mer	1	**OME 5**	
Jeu	2	OM 3	
Ven	3	OM 4	48
Sam	4		
Dim	5		
Lun	6	OM 1	
Mar	7	OM 2	
Mer	8		
Jeu	9	OM 3	
Ven	10	OM 4	49
Sam	11		
Dim	12		
Lun	13	OM 1	
Mar	14	OM 2	
Mer	15		
Jeu	16	OM 3	
Ven	17	OM 4	50
Sam	18		
Dim	19		
Lun	20	OM 1	
Mar	21	OM 2	
Mer	22		
Jeu	23	OM 3	
Ven	24	OM 4	51
Sam	25		
Dim	26		
Lun	27	OM 1	
Mar	28	OM 2	
Mer	29		
Jeu	30	OM 3	52
Ven	31	OM 4	

OM 1	Geishouse, Fellering, Oderen, Mitzach, Markstein
OM 2	Urbès, Storckensohn, Mollau, Kruth, Wildenstein, Goldbach-Altenbach
OM 3	Malmerspach, Saint-Amarin
OM 4	Ranspach, Husseren-Wesserling, Moosch
MARKSTEIN	OME Markstein

OME 1	Saint-Amarin, Ranspach, Storckensohn
OME 2	Husseren -Wesserling, Mollau, Urbès
OME 3	Malmerspach, Geishouse, Moosch
OME 4	Oderen, Fellering
OME 5	Goldbach-Altenbach, Kruth, Wildenstein, Mitzach

Jours fériés

OME = ENCOMBRANTS métalliques et non métalliques en mélange

⚠ PAS de collecte d'encombrants en novembre à Goldbach-Altenbach

OM = ORDURES MÉNAGÈRES

RATTRAPAGE ⇅

COMMENT SE DÉBARRASSER DE...

GRAVATS, BÉTON, AGGLOS, TOUT-VENANT

Sté TRITTER - 29 rue des Genêts - 68700 ASPACH LE HAUT - Tél : **03 89 62 70 00**

Minimum de facturation : 12 € HT
Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h (sauf jours fériés).
Gilet de sécurité obligatoire pour le dépôt/déchargement.

DÉSIGNATION	CALIBRAGE	PRIX HT/T EN €	PRIX TTC
Petits bétons, pierres, enrobés, produits de démolition (sans plâtre, sans briques, sans bois et sans terre)	< 500 mm	GRATUIT	GRATUIT
Briques, tuiles (sans plâtre et sans bois)		7,55 €	9,06 €
Tout-venant non trié (excluant argile, loess, terre...)		GRATUIT	GRATUIT
Matériaux de démolition non triés, non pollués, sans plâtre (avec un maximum de 10% de bois, plastiques et fers)		42,55 €	51,06 €
Béton armé ou non	< 500 mm	GRATUIT	GRATUIT
Béton armé ou non	> 500 mm	9,20 €	11,04 €
Argile, loess, terre avec cailloux		7,10 €	8,52 €
Terre riche en eau		13,55 €	16,02 €
Déchets verts	ø 150 mm max	59,10 €	70,92 €
Palettes non traitées, bois de démolition non traités, chutes de panneaux agglomérés,... (excluant bois traités aux sels minéraux : poteaux de jardin, palissades, poteaux téléphoniques, traverses de chemin de fer,...)		59,10 €	70,92 €
Souches d'arbres, troncs d'arbres	> 150 mm	94,60 €	113,52 €

DÉSIGNATION	DENSITÉ	CALIBRAGE	PRIX HT/T EN €
Terre criblée	1,40	0/10	4,60 €
Terre végétale criblée avec 15% compost	1,30	0/10	6,85 €
Mélange spécifique sur demande	à définir	à définir	27,10 €
Recyclé briques 0/60	1,60	0/60	3,00 €
Recyclé béton enrobé 0/60	1,65	0/60	5,45 €
Concassé recyclé F71	1,55	0/20	11,10 €
Fraisat criblé 0/20	1,55	0/20	11,40 €
Tout-venant recyclé lavé 0/60	1,85	0/60	6,40 €
Tout-venant recyclé lavé 0/30	1,75	0/30	8,50 €
Argile traitée au liant hydraulique	1,50	0/25	4,70 €
Sable roulé recyclé lavé	1,45	0/4	9,40 €
Graviers ronds recyclés lavés	1,55	5/15	8,50 €
Graviers ronds recyclés lavés	1,60	15/30	8,50 €
Graviers ronds recyclés lavés	1,55	30/60	8,50 €
Galets	1,50	60/X	8,50 €
Mélange à béton	1,75	0/15 ou 0/30	10,00 €
Produits calcaire	1,65	0/31,5	15,05 €
Blocage recyclé	1,50	60/100	6,80 €
Compost criblé	1,00	0/10	50,00 €

Minimum de facturation : 12 € HT. Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h (sauf jours fériés).
Gilet de sécurité obligatoire pour le dépôt/déchargement

Infos diverses

GRAVATS, BÉTON, AGGLOS, TOUT-VENANT

Contacter KRAGEN Recyclage
68121 URBES
(Avant le Viaduc, près du Camping, prendre à gauche)
Port. **06 08 81 88 23**
ou Tél/fax **03 89 82 69 00**
*Tarifs à demander **

Il accepterait, en provenance des particuliers et au dépôt d'Urbès (après le Camping) : carrelage en petite quantité, cailloux, terre, sable, gravier, béton, briques, agglos, tuiles.

Il refuse : plâtre, béton cellulaire (sauf si petite quantité et sur demande).

HORAIRES EN SEMAINE :
7h30-12h / 13h-17h, voire 18h

OU

Contacter ALSADIS
71 Faubourg de Belfort
68700 CERNAY
Tél : **03 89 75 86 45**
15 € HT/100 kg + 10 € de frais d'ouverture du dossier client plaques de goudron (bardeaux bitumés).

TOUJOURS PRENDRE CONTACT AUPARAVANT AVEC LES ENTREPRISES AFIN DE VÉRIFIER SI LES CONDITIONS RESTENT INCHANGÉES

AMIANTE

ALSADIS – 71 Faubourg de Belfort – 68700 CERNAY
Tél. : **03 89 75 86 45**

OU

CENTRE DE TRANSIT L.N.A. – 17 Rue des Artisans
68120 RICHWILLER
Tél. : **03 89 53 34 23**

PLACOPLÂTRE

ALSADYS (CERNAY ENVIRONNEMENT)
71 Faubourg de Belfort – 68700 CERNAY
Tél. : **03 89 75 42 36**

En réception chez Cernay Environnement

Pas de minimum, mais facturation minimum de 59.80 TTC € : env. 18 € TTC/les 100 kg

Grande benne à dispo. + enlèvement :
env. 17 € TTC/les 100 kg + env. 16 € TTC/les 100 kg

Benne de 3.5 m³ (fermée à clef + couvercle : ouverture 1.90 x 2.25 m)
- location : env. 23.92 € TTC /mois
- évacuation 1x/mois = env. 107.64 € TTC collecte et traitement

OU

Plate-forme SGTA – 27 rue des genêts - 68700 ASPACH LE HAUT
Tél. : **03 89 35 63 80**
16.80 € TTC/les 100 kg

VERRE DE VITRAGE

Plate-forme SGTA – 27 rue des genêts - 68700 Aspach le Haut
Tél. **03 89 35 63 80**
19 € TTC/les 100 kg

BOIS BRUT

Plate-forme SGTA – 27 rue des genêts - 68700 Aspach le Haut
Tél. **03 89 35 63 80**
5 € TTC/les 100 kg

MAZOUT / FIOUL

COLLECTE DMS	SANEST (Wittelsheim)	BON COIN
En bidons Prochaines collectes : **Samedi 13 avril et 5 octobre 2019 de 8h30 à 11h30** Rue des Fabriques 68470 Husseren-Wesserling	Sur devis, selon : • cuve enterrée ou non • volume de la cuve • volume de mazout/fioul Tél. : 03 89 57 80 60 samuel.demangeon@suez.com	Si pas de boues de fond < 100 l = inutile (saletés) Proposer gracieusement, ou proposer le rachat du mazout/fioul sur le site internet : www.leboncoin.fr

PLATES-FORMES DE TRI SÉLECTIF

Nous rappelons que **5 emplacements de tri sélectif** avec plusieurs conteneurs verre, papier et plastique sont à votre disposition sur Fellering :

- Rue de l'Eglise, en contrebas de la halte SNCF.
- Rue des Ecoles, près du pont de la Thur.
- Rue du Tulberg, derrière l'ancien pont.
- Grand-rue (HLM - cimetière).
- Chemin du Rammersbach (croisement Stuckelrain).

PLATE FORME DE DÉCHETS VERTS DU TULBERG

Compte-tenu de la période hivernale, la plate forme de déchets verts est fermée jusqu'au mois de mars. Cependant les dépôts sont possibles sur rendez-vous le lundi après-midi en s'adressant au préalable à la mairie. La date de réouverture sera affichée à la plate forme, sur le site internet de la commune et en mairie.
Rappelons que cette plate-forme de déchets verts n'est pas faite pour accueillir des métaux ou autres encombrants.

BORNE DE COLLECTE DES PILES USAGÉES

Une borne de collecte pour les piles usagées est à votre disposition dans le couloir de la mairie. Vous pouvez venir y déposer vos piles usagées pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

BORNE DE COLLECTE DES CARTOUCHES D'ENCRE USAGÉES

En partenariat avec EMMAÜS, un carton de récupération des cartouches usagées d'encre (imprimantes, fax et photocopieurs) est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

COLLECTE DES BOUCHONS

En partenariat avec la Communauté de Communes, un carton de récupération de bouchons plastique et liège est à votre disposition à l'accueil de la mairie (ne sont pas acceptés les bouchons de vin en plastique aggloméré).
Le montant de la collecte est reversé à la Fédération Française des Bouchons d'Amour qui soutient les personnes handicapées.

Vallée de Saint-Amarin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CE QUI EST INCLUS DANS LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES & DE GESTION DES DÉCHETS

La redevance englobe, dans ses plus grandes lignes :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères, des encombrants et des métaux ;
- la collecte et le traitement des matériaux recyclables des bennes de tri ;
- la collecte et le traitement des biodéchets au pied des habitats collectifs Domial ;
- la collecte et le traitement des DMS (produit dangereux, peintures, solvants, etc.) ;
- la collecte des D3E (Déchets des Equipement Electriques et Electroniques) ;
- les prestations de broyage sur les plates-formes de déchets verts ;
- les achats d'EcoSacs, de bioseaux et de sacs pour les biodéchets
- les réparations/maintenance des bennes de tri ;
- les achats de composteurs ;
- les animations du CPIE dans les Ecoles ;
- les frais de communications diverses.

CARTE DE RAMASSAGE DE BOIS MORT

Les administrés souhaitant obtenir pour l'année 2020 une carte de ramassage de bois mort sont priés de se présenter au secrétariat de la Mairie.

Montant inchangé de la carte : 6 €.

La carte sera délivrée immédiatement après paiement.

Infos diverses

LES ENCOMBRANTS

Comment les présenter ?

CONSIGNES !

Chacun dépose ses encombrants devant son habitation !

SACS OBLIGATOIREMENT OUVERTS
POUR UN CONTRÔLE DU CONTENU

Pas d'ordures ménagères.

Pas de regroupement avec ceux des voisins.

Pas de gravats, plâtre, carrelage, tuiles, vitrages, déchets électriques ou électroniques, peinture, produits chimiques, etc.

Contacter la Communauté de Communes ou votre Mairie pour savoir comment vous débarrasser de ces matériaux.

INTERDIT ! (suite à de fréquents abus)

La présentation à la collecte de contenu de toute une maison : la vente d'une maison génère des déchets qu'il n'est pas tolérable de faire payer par vos voisins.

Pour l'évacuation d'un grand volume d'encombrants, merci de contacter la Communauté des Communes au 03 89 82 60 01.

L'ESPACE SOLIDARITÉ DE SAINT-AMARIN A DÉMÉNAGÉ

Le Conseil départemental et son équipe médico-sociale de l'espace solidarité de Saint-Amarin accueillent désormais le public dans les locaux de l'ancienne gare situé au 15 rue de la Gare à Saint-Amarin.

Une équipe pluridisciplinaire (assistantes sociales, puériculture, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur...) vous apporte écoute, conseil, orientation ou accompagnement en matière sociale (précarité, insertion et rSa), éducative, de Protection Maternelle et Infantile (PMI), de protection de l'enfance ou de protection des majeurs vulnérables.

Les habitants des communes de Fellering, Geishouse, Goldbach/Altenbach, Husseren/Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein, Willer-sur-Thur peuvent solliciter l'Espace solidarité du Conseil départemental.

Les accueils se réalisent uniquement sur rendez-vous pris par téléphone et s'effectuent dans le respect des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Contact : 03 89 82 15 55
Mail : esguebwillerthann@haut-rhin.fr

POUR INFO

Nous vous rappelons que par mesure de sécurité, la circulation (en voiture, à pied ou à vélo) dans la cour, qui sépare les ateliers de la mairie, est strictement réservée au personnel technique et administratif de la municipalité.

NUISANCES SONORES

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures à préserver la santé de l'humain et la tranquillité du voisinage.

Suite à de nombreuses plaintes, nous vous sollicitons en étant attentifs, respectueux et bienveillants, afin d'éviter de nombreux désagréments qui en découlent.
Merci à toutes et à tous.

ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE

Les horaires d'accueil du public à la mairie sont les suivants : du lundi au vendredi, ouverture en continu de 10h à 15h. Permanence téléphonique de 8h à 16h. Le public ne pouvant se présenter au bureau d'accueil durant les heures d'ouverture habituelles peut être reçu sur rendez-vous.
Réception par le maire et les adjoints sur rendez-vous :
Tél 03 89 82 60 72

SERVICES

Les tarifs suivants s'appliquent en 2021 :

Services	Photocopie A4	**0,15 €**
	Photocopie A3	**0,30 €**
Location du foyer communal	Journée	**80 €**
	Soirée	**160 €**
	Journée + soirée	**200 €**

LA POSTE

Les horaires sont les suivants :

- du lundi au vendredi, ouverture de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
- fermé le jeudi après-midi
- samedi ouvert de 8h30 à 11h30.

Les horaires de levée du courrier restent les suivants :

- Bureau de Fellering Centre, 59 Grand'rue : 15h en semaine et 11h le samedi
- Bureau de Fellering/Wesserling : 15h30

RECENSEMENT DE LA POPULATION

A compter du 1er janvier 2021, la population légale de la commune de Fellering est la suivante :

- Population municipale : 1604
- Population comptée à part : 26
- Population totale : 1630

NUMÉROS UTILES

SAMU	**15**
Pompiers	**18**
Gendarmerie	**17 ou 03 89 82 60 33**
Médecins : KLEIMBERG Didier et Catherine	**03 89 38 71 05**
Kinésithérapeute : cabinet AUBERT-CATY	**03 89 82 73 65**
Pharmacie SCHWARZENBART	**03 89 38 72 67**
Cabinet infirmier du centre	**03 89 38 23 96**
Cabinet Nathalie LAU (Parc de Wesserling)	**03 89 76 28 68**

LE LIVRE « NOTRE VILLAGE SON HISTOIRE » : FALLRI, UNSER DORF

Le livre est toujours disponible à Fellering au secrétariat de la mairie au tarif de 27 €.

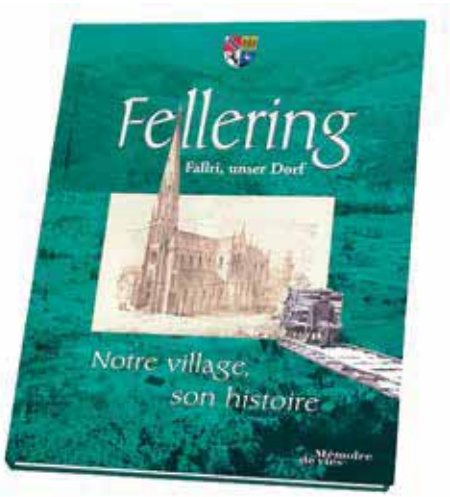

À L'ATTENTION DES HABITANTS

Nous vous rappelons que par mesure de sécurité, Les services de l'état, nous sollicitent, afin de faire un recensement (obligation permanente annuelle) de tout détenteur d'oiseaux (volaille ou oiseau d'agrément).
Les détenteurs d'oiseaux en permanence à l'intérieur des locaux à usage de domicile ou de bureau, ne sont pas tenus de faire cette déclaration.
Dans ce bulletin, nous avons inséré un formulaire, à remplir par vos soins et à déposer au secrétariat de mairie. Un grand merci à vous.

Calendriers des manifestations

JANVIER

Dimanche 31 : Concert de Nouvel An,
de l'Harmonie Fellering/Oderen, salle Alsatia, 11h.

FÉVRIER

Mercredi 3 : assemblée Générale du Comité de Jumelage, 20h,Foyer Communal.

Vendredi 26 : collecte de sang de 15h30 à 19h30 Foyer Communal.

Samedi 27 : quête des conscrits.

MARS

Dimanche 14 : concert passage Kleamer avec de la musique Yddish, Temple 17h.;

Dimanche 21 : concert à l'Italienne, de l'Harmonie Fellering/Oderen, repas, salle Alsatia à Oderen.

AVRIL

Samedi 3 : vente de lamalas par l'Arosa,
U Express en journée, de 10h à 12h au Foyer Communal.

Samedi 10 : tournoi de Skat, 14h au Foyer Communal.

Vendredi 16 : assemblée Générale de l' UNC, 20h, Foyer Communal.

Samedi 17 : *concert gala de printemps,Oderen, salle Alsatia, 20h.*

Samedi 24 : journée citoyenne.

Samedi 24 : *cérémonie au tunnel d'Urbès.*

Dimanche 25 : concert groupe mandolines et guitares, Temple 17h.

Vendredi 30 : collecte de sang, de 15h à 19h30, Kruth, salle St Wendelin.;

MAI

Samedi 1er : aubade par l'Harmonie Fellering/Oderen.

Samedi 8 : commémoration du 8 Mai.

Dimanche 9 : quête des Conscrits.

Jeudi 13 :dimanche 16 : séjour des Donvillais à Fellering.

JUIN

Mardi 1/12 : quête de la musique.

samedi 5 : ouverture de l'étang de Pêche du Lerchenweiher (Journée grosses truites).;

Vendredi 18 : cérémonie commémorative de l'appel du 18 Juin, 18h à Saint-Amarin.

Dimanche 20 : concert open air, cours de l'école, Fellering, 16h.

Mercredi 23 : après-midi de pêche pour les élèves de l'école.

Vendredi 25 : collecte de sang, de 15h30 à 19h30, Oderen, salle socio-Educative.

Samedi 26 : crémation des Bûchers de la Saint-Jean.

JUILLET

Dimanche 4 : repas estival au Temple, midi.

AOÛT

Vendredi 20 : *messe et cérémonie, 10h30 à la chapelle Notre Dame de la Joie à Wildenstein.*

Vendredi 20 : collecte de sang, de 15h30 à 19h30 Foyer Communal.

SEPTEMBRE

Samedi 25 : cérémonie du Souvenir au Steingraben, 16h
Concert au profit de l'Arosa, 20h à l'église de Fellering.

dimanche 26 : repas (Choucroute Garnie) organisé par l'Orphéenne, Foyer de Fellering,11h.;

OCTOBRE

Vendredi 8/Dimanche 10 : musicales du Parc.

Dimanche 10 : fermeture de l'étang de pêche du Lerchenweiher.

Samedi 16 /Dimanche 17 : musicales du Parc.

Samedi 16 : concert du Rallye Trompes des Vosges, 20h, à l'église de Fellering.

Dimanche 17 : journée des mémoires UNC départemental à Thierenbach.

Vendredi 22 : collecte de sang, de 15h30 à 19h30, à Kruth, Salle St-Wendelin.

NOVEMBRE

Samedi 6 : spectacle «BERNI SHOW», Comité de Jumelage, 19h, Foyer Communal.

Jeudi 11 : commémoration de l'Armistice de 1918.

dimanche 21 : concert de l'Harmonie Fellering/Oderen, église de Fellering, 15h.

DÉCEMBRE

Samedi 4 : repas de midi et après-midi dansante au profit du Téléthon, salle de Gymnastique.

Dimanche 5 : hommage aux victimes de la guerre d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, Libération.

Lundi 27 : *collecte de sang, de 15h30 à 19h30, sà Oderen, Salle socio-Educative.*

Toutes les dates des manifestations ci-dessus, ont été programmées, elles seront maintenues ou non, en fonction de la crise sanitaire.

En italique et en bleu, manifestations se déroulant hors Fellering.

Tous les habitants sont cordialement invités à prendre part aux différentes manifestations proposées. Par votre présence vous manifesterez votre soutien et vos encouragements aux associations locales qui se dévouent tout au long de l'année pour animer notre village.

http://fellering-alsace.fr